

Quimper Cornouaille Développement

Procès-verbal & délibérations

Conseil d'administration & Assemblée générale

Mardi 28 mars 2017

Conseil d'administration & Assemblée générale
Quimper Cornouaille Développement
28 mars 2017

Procès-verbal de réunion

Membres présents (ayant voix délibérative) :

François MARTIN (Etat), Ludovic JOLIVET, Hervé HERRY, Alain DECOURCHELLE, Claire LEVRY-GERARD, Christian CORROLLER, Didier LENNON, Christian KERIBIN, Jean-Hubert PETILLON (Quimper Bretagne Occidentale), Pierre PLOUZENNEC (CCHPB), Roger LE GOFF (CC Pays fouesnantais), Françoise RANNOU (Chambre d'Agriculture), André FIDELIN (CCA), Bruno LE PORT (CC Cap Sizun Pointe du Raz), Claude RAVALEC (CCIMBO), Christine ZAMUNER (CCPBS), Erwan LE FLOC'H (Douarnenez Communauté), Florence CROM (SIOCA) ;

Membres excusés :

Pascal LELARGE (Etat), Karim GHACHEM (Conseil régional), Jean-Marc TANGUY (CD29), Guillaume MENGUY, Gilbert GRAMOULLE (Quimper Bretagne Occidentale), Raynald TANTER (CCPBS), Sébastien MIOSSEC (Quimperlé Communauté),

Autres participants sans voix délibérative :

Michel CANEVET (CCHPB), Jean-Michel GUILLOU (Conseil de Développement), Laurent BRUCHON (Quimper Communauté), Christophe PODEVIN (Douarnenez Communauté), Kim LAFLEUR, Nicolas KERLOCH, Michel BOLLORE, Emmanuelle HERVE, Clémence GAURIVEAUD, Elisabeth COLIN (QCD), Camille KEROUEDAN (SIOCA).

Le 28 mars 2017, les membres du conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'association se sont réunis à la Mairie de Quimper.

La séance est présidée par Ludovic JOLIVET. Le secrétariat de séance est assuré par Claude RAVALEC.

Le Président ouvre la séance à 9h30 et constate que le quorum est atteint :

- 18 membres sur les 25 membres du conseil d'administration ayant une voix délibérative sont présents ;
- 19 membres sur les 28 membres de l'Assemblée générale ayant une voix délibérative sont présents. Les instances sont ainsi régulièrement constituées et peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour est abordé dans l'ordre prévu :

1. Budget 2017
2. Cotisations 2017
3. Programme partenarial de travail 2017
4. Contrat de partenariat : solidarité numérique pour le Cap Sizun
5. Adhésion à l'Association SMILE
6. Réflexion sur la création d'un pôle métropolitain
7. Stratégie d'attractivité du territoire
8. Bilan et gestion du contrat de partenariat et calendrier de la revoyure
9. Questions diverses : Modification du calendrier des instances 2017

1. Budget 2017

Roger LE GOFF fait un état du budget qui a été validé lors du Bureau.

Le budget prévisionnel s'élève à un total de 2 764 000 €, soit une augmentation de 12,5 %, qui s'explique en partie par le lancement de la stratégie qui s'accompagne de dotation et moyens humains supplémentaires. Les frais de fonctionnement ont été maîtrisés. Les frais d'études sont diversifiés.

Il y aura un manque à gagner de 247 500 k € qui sera pris sur le résultat antérieur pour équilibrer le budget 2017.

C'est un budget serré et qui donne peu de visibilité sur l'avenir. Avant la fin de cette année, nous serons contraints de prendre des décisions concernant nos orientations, car la situation financière ne permet pas de continuer ainsi. L'avenir de l'agence est donc menacé.

Il est temps de réfléchir aux moyens et de se doter d'une structure cohérente pour l'avenir de la Cornouaille, et cela solidairement.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

François MARTIN confirme la participation de l'État à hauteur de 92000 € environ pour l'année 2017 en ce qui concerne le fonctionnement « Agence d'urbanisme ». Il précise que cette fonction, qui a donné son statut juridique à QCD, est estimée à 1 500 00 €/an, soit environ 60% du budget global de QCD, et que les 92 000 € de subvention sont l'addition de 40 000 € destinés à l'observation territoriale en matière d'urbanisme et d'aménagement » et de 52 000 € destinés au « soutien du développement des territoires » comme l'indique très explicitement la note DGALN d'avril 2015.

Ceci confirme que « Agence d'urbanisme » est bien un outil partenarial au service de la stratégie de développement du territoire de Cornouaille. Il rappelle également que l'ADEME, qui est un établissement public de l'État, subventionne à hauteur de 88 400 € la fonction « Agence Local de l'Énergie » qui représente environ 22 % de l'activité de QCD.

Ludovic JOLIVET précise qu'à la base, QCD était une agence d'urbanisme et qu'il a été nécessaire d'étendre ses missions. Nous sommes véritablement des aménageurs du territoire. L'agence a de la trésorerie mais il y a des limites. Cela confirme qu'il faudra trouver une autre issue l'année prochaine.

Les élus s'étant exprimés, Ludovic JOLIVET soumet le budget au vote.

Le budget est adopté à l'unanimité.

2. Cotisations 2017

Roger LE GOFF présente les contributions demandées pour 2016, qui sont inchangées depuis 2014 en termes de cotisation par habitant, ce qui représente un total de 1 252 433 €.

Kim LAFLEUR précise qu'une fois votées, les conventions de partenariat seront soumises aux Présidents pour signature et que des rencontres sont prévues avec les DGS de chaque EPCI.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques puis demande de procéder au vote.

Le montant des cotisations est adopté à l'unanimité

3. Programme partenarial de travail 2017

Hervé HERRY précise que ce programme s'appuie sur 5 axes : Renforcer la réputation et l'attractivité de la Cornouaille; Positionner et promouvoir les filières d'excellence; Stimuler l'appartenance au territoire et l'envie d'entreprendre; Valoriser les atouts de l'ensemble des EPCI; Attirer et accueillir des nouveaux talents; Favoriser les partenariats et l'ouverture à l'international.

Kim LAFLEUR précise que ce programme devra en effet être mis en avant, car les élus au sein des conseils ne comprennent pas forcément ce que fait QCD. Il faut donc communiquer davantage et rappelle que QCD est à disposition pour faire des présentations lors des conseils communautaires.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

François MARTIN complète ses propos précédents en évoquant la convention-cadre triennale « Etat-QCD » qui a été signée pour la période 2016-2018, au regard de sa mission « Agence d'urbanisme ». Il indique qu'il faudra cette année prévoir un avenant 2017 à cette convention-cadre, cet avenant précisant les études et prestations programmées relevant de cette fonction de QCD.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à aller voir sur le site de l'agence pour voir les études et analyses qui ont été réalisées depuis sa création et qui pourraient être utiles aux EPCI.

Roger LE GOFF fait remarquer que le sujet du numérique et plus précisément du Très Haut Débit (THD) est primordial. La rencontre avec le président de la Région sur ce sujet est très importante afin de lui montrer la détermination du territoire sur cette thématique.

Jean-Hubert PETILLON précise que c'est un souhait commun avec le pays de Brest de rappeler notre volonté d'évoquer cette problématique du Très Haut Débit avec le Président de la Région.

Hervé HERRY souligne que le président de la Région avait déjà donné son assurance que le Finistère serait prioritaire dans le déploiement de la fibre.

Michel CANEVET indique que le THD constitue un facteur essentiel de déploiement pour l'avenir, et qu'une démarche collective peut en effet permettre à Rennes de comprendre que notre territoire est en demande. Il ne faut pas baisser la pression, car l'accès au Très Haut Débit est le seul moyen d'être performant.

Ludovic JOLIVET précise qu'une nouvelle société vient d'être créée pour gérer l'aéroport Quimper Cornouaille. Un investissement de 1M d'€ va être engagé pour répondre aux nouvelles mises aux normes de sécurité. D'un commun accord avec la CCI, il a été convenu de mettre la pression auprès d'Air France pour que les travaux soient réalisés de suite.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité le programme partenarial 2017.

4. Solidarité numérique du Cap Sizun

Michel CANEVET confirme qu'il n'est pas acceptable que le Cap Sizun soit mis de côté. Il faut que le Cap Sizun obtienne plus de prises. Les 1 M d'€ fléchés sur le contrat de partenariat permettra de ne pas laisser ce territoire derrière.

Bruno LE PORT précise que le Cap Sizun a déjà loupé le désenclavement routier, alors il ne faut pas rater le désenclavement numérique. La communauté des communes a déjà commencé à capitaliser en ce sens.

Ludovic JOLIVET indique qu'il est nécessaire de faire des choix pour la communauté de communes, mais que cela reste un risque majeur.

Bruno Le PORT précise que le plan de financement n'est pas encore établi, mais des choix doivent être réalisés afin de pouvoir arriver au bout de ce financement. Le Bureau communautaire a validé le souhait d'un rapprochement avec une autre EPCI.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité la solidarité numérique pour le Cap Sizun.

5. Adhésion à l'Association SMILE

Hervé Herry précise que l'adhésion à l'Association SMILE est indispensable dans le cadre de la mise en œuvre de la transition énergétique. SMILE revêt un double objectif : préfigurer les nouveaux modèles des systèmes électriques et au-delà, des systèmes énergétiques du futur, mais aussi de constituer la vitrine de l'excellence du savoir-faire industriel français en matière de systèmes énergétiques intelligents.

Nicolas KERLOCH indique que c'est suite à un appel à projet lancé en 2015 dans le cadre de la nouvelle France industrielle que SMILE a été retenu avec deux autres projets. Il est à noter que Bolloré, Sabella et Injinus sont également adhérents à cette association.

Roger LE GOFF précise que les Glénan travaillent sur un projet énergétique indépendant.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité l'adhésion à l'association SMILE et nomme le Président pour représenter QCD au sein de cette association.

6. Pôle métropolitain en Cornouaille

Ludovic JOLIVET précise que le Conseil Régional a changé son fusil d'épaule et prépare sa stratégie en contractualisant avec les EPCI, laissant de côté les Pays.

Le Conseil Régional considère qu'à terme, en 2020 serait la fin des contrats de pays et que la gestion serait faite par les EPCI. Face aux restrictions budgétaires imposées par l'État, il faut anticiper, donner une force au territoire et un rôle plus important à l'agence, avec des compétences propres que les EPCI pourraient lui donner.

QCD n'a pas d'autorité sur les EPCI, mais tout le monde regarde ce que fait l'agence. Demain l'agence risque d'être dans une difficulté majeure, c'est pour cela qu'il faut pousser à la création d'un pôle métropolitain.

Certaines EPCI ne veulent pas payer leur quote part tourisme ou d'autre l'énergie. Le risque est que QBO arrête également de financer l'agence.

L'essentiel n'est pas d'avoir un gros territoire, mais d'avoir des territoires cohérents, il faut donc entamer les discussions maintenant. Mais personne n'y est forcé.

Michel BOLLORE précise qu'il y a une vingtaine de pôle métropolitain en France. Les pôles métropolitains correspondent à plusieurs intercommunalités.

3 schémas de fonctionnement :

-Le Pôle métropolitain peut n'être qu'une structure politique avec une agence et des EPCI qui fournissent l'ingénierie ;

-Le Pôle métropolitain est toujours une structure politique à qui on dévolue certaines compétences et qui continue de travailler avec une agence dotée de moyens.

-Le Pôle métropolitain unique, avec disparition de l'agence (pertes des statuts d'agences d'urbanisme et d'énergie+ perte de financement).

Ludovic JOLIVET précise que c'est avant tout un projet de territoire. Si l'on n'a pas de projet commun, cela ne sert à rien de créer un pôle métropolitain.

Pierre PLOUZENEC indique que ce projet est intéressant mais cela le laisse perplexe. Le moteur commun est le développement économique, or si l'on transfère tout ou partie des compétences au pôle métropolitain, on va transférer une compétence commune et se retrouver avec d'autres compétences moins intéressantes. Si on n'y va pas pour gagner du poids économique sur nos territoires, cela n'est pas percutant.

Ludovic JOLIVET précise que si on se regroupe, c'est pour être plus fort. Pour que la Cornouaille soit visible de plus loin.

Roger LE GOFF précise que cette vision peut être partagée ou non. Mais il faut aussi voir quelle méthode de travail l'on applique et que met-on dans ce pôle métropolitain. Quels sont les sujets que m'on a va transférer au pôle métropolitain ? Au-delà d'une décision, c'est une stratégie. Il faut y réfléchir

maintenant. Si l'on crée un pôle métropolitain, est-ce que les compétences régaliennes doivent être transférées aux EPCI. On a déjà fait des rapprochements avec l'A OCD et cela se passe très bien.

Il ne faut pas travailler uniquement sur la structure, il faut d'abord définir le projet et ensuite on verra la structure avec laquelle on suit. De plus, il faudra associer le Conseil de Développement à cette décision.

Roger LE GOFF indique qu'il faut également regarder d'autres sujets auquel on ne s'intéresse pas pour le moment et souhaite que ça soit une décision concertée. Que l'on donne envie à notre population de suivre.

Ludovic JOLIVET réaffirme qu'il n'y a pas de pôle sans projet.

Hervé HERRY précise qu'il est favorable à la création d'un pôle métropolitain mais à quelques conditions. Nos communes ne sont plus capables de réagir, elles devront se regrouper ou disparaître. Il faut également anticiper la disparition du Département. Où vont partir les compétences ? Il est capital de garder ses compétences et celles du département sont facilement distribuables, aux régions et intercommunalités. Il précise qu'il est également plus favorable à la deuxième solution.

Michel CANEVET constate que l'agence est décriée dans son fonctionnement de façon régulière. Il faut donc avoir une action et une définition à l'échelle de la Cornouaille, mais il ne pense pas qu'il faille enlever les compétences des services de proximité. Il est nécessaire d'avoir une vraie structure, une force d'accompagnement. Il faut se préparer aussi à la fin du Conseil Départemental et à récupérer ses missions. Il est donc nécessaire d'avoir une réflexion rapide, en associant les élus de Cornouaille sur la définition d'un projet.

Ludovic JOLIVET précise qu'il faut que les communes soient prêtes à accueillir le volet social.

André FIDELIN remarque que c'est un sujet qui amène la réflexion. Aujourd'hui, l'objectif est de faire de grandes métropoles et inévitablement il y a des terrains isolés. Il est évident qu'il faut avoir une identité pour que la Cornouaille se développe à l'échelle internationale. Nous avons beaucoup d'atouts. Nous ne pouvons plus nous cantonner à nos petites EPCI. Donc que met-on dans le pôle métropolitain ? Il faut en discuter maintenant, ensemble, pour qu'on soit un beau projet. C'est un challenge commun, solidaire.

Erwan LE FLOCH précise que si l'on reste passif, on se verra imposer les choses. L'idée du pôle métropolitain est très positive et engage le débat. Mais la vision ne doit être uniquement financière, il faut un projet cohérent par rapport aux territoires, avec nos atouts différents et complémentaires.

Ludovic JOLIVET indique qu'il y a un an, notre territoire n'était pas prêt à engager cette discussion.

Bruno LE PORT réaffirme sa volonté d'avoir un pôle métropolitain, mais avec un projet de territoire.

Jean-Michel GUILLOU précise que la Cornouaille est à un croisement et le pôle métropolitain constitue un signal positif fort.

Christine ZAMUNER confirme qu'il faut qu'un travail de fond soit réalisé pour mettre en avant la Cornouaille.

Ludovic JOLIVET précise que Quimperlé Communauté n'ira pas vers le pôle métropolitain, mais pas plus que vers Lorient Agglomération. Je suis pour une Cornouaille recentrée. On doit muscler la Cornouaille.

On note qu'il n'y a aucune opposition à la création d'un pôle métropolitain à ce stade, et qu'il est nécessaire de réfléchir aux compétences.

Ludovic JOLIVET demande à l'ensemble des membres du conseil d'administration leur accord pour lancer un appel d'offre pour définir le projet, ce qui est approuvé à l'unanimité des membres (aucune abstention, aucun vote contre).

7. Stratégie d'attractivité de la Cornouaille

Hervé HERRY rappelle que ce qui manque à notre territoire est une stratégie d'attractivité de la Cornouaille. Il ne faut pas attendre la création d'un pôle métropolitain. Les objectifs sont les suivants: Renforcer la réputation et l'attractivité de la Cornouaille; Positionner et promouvoir les filières d'excellence; Stimuler l'appartenance au territoire et l'envie d'entreprendre; Valoriser les atouts de l'ensemble des EPCI; Attirer et accueillir de jeunes talents; Favoriser les partenariats et l'ouverture à l'international.

Il faut qu'on soit en capacité de vendre la Cornouaille avec les objectifs listés, mais la priorité est le développement de l'emploi sur le territoire, c'est-à-dire permettre aux entreprises locales de se développer et chercher des entreprises pour développer le territoire. Tout cela dans une cohérence territoriale. Le Comité Unique de Programmation (CUP) a donné son accord au développement de cette stratégie d'attractivité.

Michel BOLLORE précise que la stratégie d'attractivité intervient sur le volet opérationnel. Celle-ci s'appuie sur Cornouaille 2030, c'est-à-dire rendre la Cornouaille visible et attractive. Nous avons de nombreux atouts (première région alimentaire par sa diversité de productions, secteur touristique dynamique, présence du littoral...) et un système cornouaillais qui se base sur la production, la transformation, la valeur ajoutée et la valorisation secteur formation. Il faut donc valoriser la Cornouaille et mettre en avant ses marques emblématiques.

Christine ZAMUNER précise que les ports cornouaillais représentent une filière économique à valoriser car ils débarquent plus de pêche qu'à Lorient.

Hervé HERRY confirme que ce thème est bien inclus dans la filière pêche.

Claire LEVRY-GERARD rappelle que le Campus des Métiers et des Qualifications a été labellisé suite à la réponse à l'appel à projet rédigé par QCD et porté par le Lycée CHAPTAL, c'est un campus régional.

Ludovic JOLIVET signale que le CEA Tech devrait intégrer le territoire dans les prochains mois, ce qui est une très bonne chose pour l'attractivité du territoire.

Le conseil d'administration prend à nouveau acte de ce projet.

8. Bilan et gestion du contrat de partenariat

Michel CANEVET précise qu'il ne s'agit pas de refaire le programme, mais de l'adapter pour accueillir de nouveaux projets. Le Conseil de Développement a également souhaité que l'on relève le montant des aides ainsi que de mettre en avant les questions de mobilité de façon à pouvoir être opérationnel sur la Cornouaille.

Sans autre commentaire, le Conseil d'administration prend acte du bilan de la consommation de l'enveloppe du Contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille au 21 novembre 2016.

Le Conseil d'administration a pris acte de cette information.

9. Questions diverses- Modification du calendrier des instances

Les membres du Conseil d'administration prennent acte des modifications du calendrier des instances 2017.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Ludovic JOLIVET clôt la séance à 12h10.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et par le Secrétaire.

Le Président

Ludovic JOLIVET



Le Secrétaire

Claude RAVALEC



Annexes

Sujet	Annexe	Page
1. Budget 2017	<u>Délibération n° QCD-45.01</u>	10-18
2. Cotisations 2017	<u>Délibération n° QCD-45.02</u>	19-23
3. Programme partenarial de travail 2017	<u>Délibération n° QCD-45.03</u>	24-29
4. Contrat de partenariat: solidarité numérique pour le Cap Sizun	<u>Délibération n° QCD-45.04</u>	30
5. Adhésion à l'association SMILE	<u>Délibération n° QCD-45.05</u>	31
6. Réflexion sur la creation d'un pôle métropolitain	<u>Note d'information</u>	32-33
7. Stratégie d'attractivité du territoire	<u>Note d'information</u>	34-42
8. Bilan et gestion du contrat de partenariat et Calendrier de la revoyure	<u>Note d'information</u>	43-56
9. Modification du Calendrier des instances	<u>Note d'information</u>	57

BUDGET 2017

Le projet de budget 2017 de Quimper Cornouaille Développement est proposé à la délibération des instances.

Le budget s'établit à 2 764 K€, en augmentation de 12.5 % par rapport au budget 2016. Cette augmentation s'explique en partie par le lancement de la stratégie de marketing territorial initiée fin 2016, qui s'accompagne d'actions et de moyens humains dédiés.

Rappel de la situation financière de l'agence

Les comptes clos 2015 approuvés par les instances en avril 2016 faisaient ressortir un niveau cumulé de fonds propres de **1 360 K€**, dont 867 K€ affectés en fonds de réserve associative, soit une balance de 493 K€ restant disponible en report à nouveau.

Depuis 2016, l'équilibre financier est difficile à atteindre. Le recours aux fonds propres de 216 K€ a déjà été nécessaire pour équilibrer le budget 2016. Suite à la décision récente de la CCPCP de rejoindre le Pays de Brest et à la volonté exprimée en Bureau de maintenir les cotisations des EPCI en 2017 au niveau 2016, les fonds propres devront, pour la seconde année consécutive, servir à équilibrer le budget.

Explication de la construction du budget

La maquette budgétaire comprend un tableau de synthèse (annexe 1) et un détail sur les postes de dépenses courantes de gestion et d'investissements (annexe 2). Le budget est construit sur la base d'équivalents temps plein pour refléter au plus près la réalité de la masse salariale et des frais généraux afférents. Le découpage analytique est calqué sur les quatre pôles qui composent l'agence, soit : développement économique incluant les filières (tourisme, maritime et ialis), marketing territorial & aménagement du territoire, ingénierie de projets territoriaux et transition énergétique.

En dépenses, les charges de personnel sont directement affectées à chacun des pôles. Les frais généraux et les charges salariales de direction sont ventilés au prorata du nombre de postes affectés à chacun des pôles.

En recettes, il faut distinguer l'affectation des cotisations, celle des subventions et celle des produits sur actions.

Pour tenir compte de la réalité de l'ensemble des missions de QCD, l'affectation des cotisations suit la même logique qu'en 2016 :

- La cotisation globale des EPCI de 1.50 €/habitant est répartie au prorata du nombre d'etp, incluant ceux du pôle transition énergétique (qui représentent le 1/3 de l'effectif) mais hors économie touristique.

- La cotisation dédiée aux seules prestations touristiques des EPCI hors Ouest Cornouaille est toujours affectée exclusivement à la filière économie touristique.
- Les cotisations des communes adhérentes au service de CEP (Conseil en Energie Partagé) sont de la même façon exclusivement affectées au pôle transition énergétique.
- La contribution de Quimper Bretagne Occidentale, qui est passée de 766 k€ en 2016 à 791.5 k€ en 2017 du fait de l'intégration de l'ex Pays Glazik et de la commune de Quéménéven est affectée sur chacun des pôles à hauteur de 70 % pour le développement économique et le marketing territorial-aménagement du territoire, soit 552.3 k€ répartis au prorata du nombre d'etp de chacun de ces pôles, 15 % pour l'ingénierie de projets territoriaux et 15 % pour la transition énergétique.

Les subventions dites « hors actions » ont été affectées à leur destination réelle et s'appliquent exclusivement à l'ingénierie dédiée qu'elles financent. Quant aux produits de la ligne « produits sur actions », ils représentent le financement attendu sur des actions qui font l'objet de prestations, et donc de facturations externes.

La différence entre les dépenses et les recettes d'action représente donc la part d'autofinancement de QCD sur les actions engagées, hors ingénierie interne (soit 363 k€). Ces dépenses et produits liés sont conformes aux plans d'actions définis en 2017 pour chacun des pôles.

Equilibre général du budget 2017

L'équilibre général du budget proposé pour 2017 est assuré de la manière suivante :

- **en ressources de fonctionnement :**
 - 791.5 K€ (31 %) de la part de Quimper Bretagne Occidentale qui est le premier financeur de l'agence et verse 63 % de l'ensemble des cotisations des EPCI. L'augmentation de 25.5 K€ de sa contribution par rapport à 2016 tient à la fusion avec l'ex Pays Glazik et au rattachement de la commune de Quéménéven (cotisation calculée par habitant sur la même base que pour les autres EPCI).
 - 397 K€ (16 %) de contributions annuelles des 7 autres communautés cornouillaises, établies selon un barème maintenu à l'identique depuis 2014. Ce chiffre tient compte du départ de la CCPCP qui représente un déficit de cotisations de 25 k€ par rapport à 2016.
 - 184 K€ (7 %) de cotisations la part des autres contributeurs cornouillais (Symescoto, chambres consulaires et communes pour le CEP).
 - 771 K€ (31 %) de contributions diverses (Etat, région, CG29, Ademe, EPF...) pour le financement des activités de l'agence ;
 - 372 k€ (15 %) de subventions à recevoir pour le financement ponctuel d'actions ou projets portés par l'agence (contre 9 % en 2016).
- **En dépenses :**
 - 454 K€ (16 %) de charges générales de gestion et autres dépenses liées aux métiers de l'agence (publications et site internet)
 - 1 554 K€ (56 %) de frais de personnel : rémunérations, charges et taxe sur salaires de personnel propre et mis à disposition par l'A OCD
 - 717 K€ (26 %) de frais d'études et prestations extérieures : crédits d'action de l'agence, de sous-traitance de travaux, missions ou études.

- 39 K€ (1 %) d'investissements, dont 19 K€ d'investissements courants (mobilier et agencement, informatique) auxquels s'ajoutent 20 K€ de frais d'études pour le projet interconsulaire de Cuzon.

Points particuliers à relever

- **Des effectifs en évolution pour assurer les missions demandées (cf annexe 4)**

En termes d'équivalents temps plein, le budget 2017 prévoit 30.4 etp incluant les CDI, les CDD et la mise à disposition de personnel de l'A OCD (pour mémoire 28.45 etp inscrits au budget 2016).

En termes de CDI, il s'agira de 26 personnes comparativement à 25 en 2016 et 29 en 2014. Après les embauches prévues (dont 1 gestionnaire Leader en CDI) ce sont 34 personnes qui seront sous contrat : 26 agents en CDI auxquels se rajoutent 7 CDD pour tout ou partie de 2017 et 1 personne mise à disposition par l'A OCD.

Il est précisé que tous les CDD présents ou prévus sont largement financés sur les missions pour lesquelles ils sont embauchés (en moyenne 70 %).

- **Les cotisations et le fonctionnement**

En année pleine et hors CDD, la masse salariale représenterait 1 365 K€ pour les 26 salariés en CDI de QCD qui devront s'assurer de sources de financements pérennes. Malgré une augmentation de contribution de 100 K€ en 2016 de la part de Quimper Communauté, le niveau des cotisations reste inchangé pour les autres EPCI, ce à quoi s'ajoute le départ de la CCPCP, de sorte que le montant total des contributions des adhérents (1 349 K€), ne couvre pas la totalité de la masse salariale des CDI, hors frais de structure.

- **Des frais de gestion et fonctionnement courant bien maîtrisés : 454 K€, soit environ 15K€ par équivalent temps plein contre 16 K€ en 2016. A noter :**

- **des postes de dépenses en baisse :**

- suite au déménagement route de l'Innovation, le loyer baisse de 20 K€ par rapport à 2016 et de 35 K€ par rapport à 2015.
- sont absents du budget 2017 les frais de déménagement et d'honoraires d'agent immobilier qui affectaient le budget 2016 (33 K€)
- les contrats d'entretien des locaux et des copieurs ont été renégociés à la baisse et permettent d'envisager une économie substantielle.

- **des postes de dépenses en hausse :**

- **Sur les frais de structure :**

- les frais de maintenance et hébergement informatiques augmentent en lien avec le contrat de maintenance signé en 2016 avec Quimper Communauté (21 K€ annuels)
- la taxe foncière qui n'était auparavant budgétée que pour le bâtiment A du Marygold, soit 450 m², sera dorénavant appliquée sur 730 m²

- **Sur les prestations générales rendues par l'agence :**

- les publications reprendront à un rythme soutenu en 2017 (30 K€)

- le site internet QCD doit être refait (20 k€)
Les autres frais généraux restent stables et maîtrisés au regard des années précédentes.

- **Des financements très diversifiés nécessaires, même pour couvrir les frais de fonctionnement**

Il est rappelé que depuis 2015, la dotation de l'Etat aux agences d'urbanisme est en baisse constante (144 K€ en 2014, 95 K€ en 2015, 91 K€ en 2016) tandis que celle du Conseil régional (25 K€) a été supprimée. Ces baisses de dotations et la stagnation des cotisations des EPCI depuis 2014 ont contraint l'agence à multiplier les recherches de financements pour continuer à assurer les missions qui lui sont demandées.

- **Un budget d'investissements qui intègre les frais d'études du pôle interconsulaire**

L'année 2017 sera également marquée par un montant d'investissements modéré qui comprendra :

- le renouvellement d'une partie du parc informatique et des compléments de mobilier et agencement pour les nouveaux locaux et le personnel supplémentaire (19 k€)
- des frais d'études pour le projet de pôle interconsulaire de Cuzon (20 k€)

Une convention a été signée en 2016 avec la CMA qui est maître d'ouvrage. L'agence a versé à la CMA 37 K€ en 2015 et devrait à nouveau verser 20 K€ en 2017 pour permettre d'affiner le projet. Ces frais d'études étant amortissables, ils seront intégrés aux investissements.

- **Un budget d'opérations très important**

Si les opérations font l'objet de subventions importantes, de l'ordre de 52 %, leur niveau élevé pour 2017, soit 717 k€, laisse à charge de QCD une part d'autofinancement de 344 k€. Pour mémoire : 385 k€ de dépenses en 2016 et 274 k€ en 2015 (cf annexe 4).

Il faut distinguer dans les dépenses d'opérations de 717 k€:

- **La stratégie de marketing territorial**, qui totalise 265 k€ en 2017 (hors ingénierie), avec une contrepartie attendue en recettes (contrat de partenariat) de 132.5 k€. Il est rappelé que cette opération s'inscrit sur une durée de 3 ans, avec chaque année une part de financement de l'ordre de 50 % ;
- **Les autres opérations du pôle marketing territorial et aménagement du territoire**, qui représentent 45 K€, et sont entièrement autofinancées par l'agence (Bretagne Sud, séminaire mobilité, revue de presse, plateforme de diffusion de données) ;
- **Les études et actions propres aux autres pôles (développement économique, ingénierie de projets, transition énergétique)** qui représentent 407 K€ pour une contrepartie attendue en recettes de 240 K€, proche de 59 % toutes actions confondues.

Au total, malgré des sources de financement importantes et diversifiées, **l'agence devra autofinancer les opérations engagées à hauteur de 344 k€ en 2017**. Le solde manquant devra être prélevé sur ses réserves. Sachant que la plupart des actions engagées s'étalent sur 3 ans, le besoin d'autofinancement restera à un niveau élevé en 2018 et 2019.

Conclusion

Le budget 2017 présente, comparativement au budget 2016, des dépenses en hausse de 12.5 % pour des recettes qui progressent dans les mêmes proportions grâce à la multiplicité des sources de financement et malgré le départ de la CCPCP, mais qui ne suffisent cependant pas à équilibrer les dépenses.

Le déficit de 2016 sera donc reconduit dans la même proportion de 9 % du budget et il est à nouveau nécessaire de recourir à une reprise du résultat antérieur à hauteur de **247.5 K€** pour équilibrer le budget 2017.

Le recours aux fonds propres pour la seconde année consécutive pose la question de l'équilibre financier avec, d'un côté le gel des cotisations des EPCI, et de l'autre l'augmentation du volume d'opérations (sur les quatre métiers de l'agence), qui est nécessaire pour répondre adéquatement aux besoins multiples émanant des EPCI.

Dans ce contexte, la question se pose sur la façon de pérenniser à la fois le fonctionnement de l'agence et sa capacité à mener les actions qui lui sont demandées.

Résolution :

Après en avoir délibéré,

- *Le conseil d'administration, avec 18 voix sur 25 membres présents, approuve le budget 2017 et décide de le soumettre à l'assemblée générale*
- *L'assemblée générale, avec 19 voix sur 28 membres présents, approuve le budget 2017*

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC



Budget primitif 2017

	Développement économique	Marketing territorial et aménagement du territoire	Ingénierie de projets territoriaux	Transition énergétique	total QCD
postes directs affectés en etp	3,90	9,35	3,75	9,00	26,00
postes indirects (direction/gestion)	0,57	1,37	0,55	1,32	3,80
postes mis à disposition			0,60		0,60
total postes en équivalent temps plein	4,47	10,72	4,90	10,32	30,40
DEPENSES					
INVESTISSEMENT (dont études Cuzon)	5 735	13 748	6 284	13 234	39 000
FONCTIONNEMENT					
frais de personnel (y compris taxes)	262 741	576 529	223 828	454 901	1 518 000
mise à disposition de personnel A OCD			36 000		36 000
frais généraux & taxes	66 756	160 043	73 149	154 052	454 000
<i>Etudes & prestations extérieures (actions)</i>	<i>291 500</i>	<i>310 000</i>	<i>6 000</i>	<i>109 500</i>	<i>717 000</i>
<i>total fonctionnement</i>	<i>620 997</i>	<i>1 046 572</i>	<i>338 977</i>	<i>718 453</i>	<i>2 725 000</i>
TOTAL DEPENSES	626 731	1 060 321	345 261	731 687	2 764 000
PRODUITS					
COTISATIONS (*)					
7 EPCI cornouaillais	21 801	135 892	54 502	130 805	343 000
EPCI tourisme					54 000
Quimper Bretagne Occidentale	163 079	390 971	118 725	118 725	791 500
autres adhérents	9 600	23 015	9 231	22 154	64 000
Communes adhérentes au CEP				120 000	120 000
TOTAL COTISATIONS	248 480	549 878	182 458	391 684	1 372 500
Etat		91 000			91 000
Région	76 380	33 500	140 400	78 170	328 450
Ademe				88 400	88 400
Leader			58 880	15 800	74 680
ITI FEDER	29 270				29 270
Feamp			31 000		31 000
Département				20 000	20 000
Quimper Bretagne Occidentale				9 500	9 500
autres EPCI		15 000			15 000
Foncier de Bretagne		27 000			27 000
divers contributeurs		15 750		41 500	57 250
TOTAL SUBVENTIONS HORS ACTIONS	105 650	182 250	230 280	253 370	771 550
<i>produits sur actions</i>	<i>161 950</i>	<i>132 500</i>		<i>78 000</i>	<i>372 450</i>
total recettes de fonctionnement	516 080	864 628	412 738	723 054	2 516 500
Opérations d'ordre					
Reprise résultat antérieur					247 500
TOTAL PRODUITS					2 764 000

(*) voir détail tableau cotisations

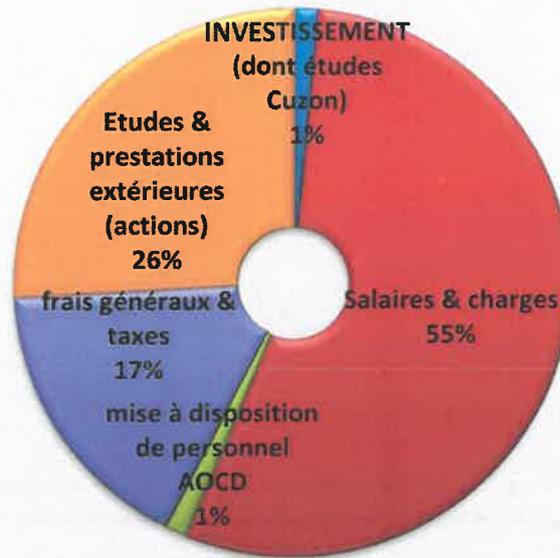
Détail des frais généraux 2017**30,4**

contenu des comptes 60 à 65 hors salaires et charges	
60 carburant	8 000
EDF + eau:	10 500
fournitures adm & diverses:	14 000
61 sous- traitance générale & études	5 000
locations immobilières	115 000
charges locatives	7 000
location véhicules	14 000
location matériel (copieurs)	5 500
entretien locaux	7 500
entretien et réparations	2 500
maintenance matériels (copieurs, incendie)	7 600
maintenance logiciels, sites internet et réseaux	22 200
assurances:	6 000
formations:	10 500
documentation et achat données	10 000
frais de colloques	3 000
62 rémunération stagiaires et frais annexes	13 000
honoraires	23 000
hébergement sites internet	4 500
hébergement serveur	3 000
site internet	20 000
annonces et insertions	2 000
foires et expositions	2 000
catalogues et imprimés, cartes, supports de comm	4 500
publications	30 000
frais de mission et déplacements	24 000
réceptions et plateaux repas	13 000
affranchissements	12 000
téléphonie fixe & mobile	10 800
liaisons informatiques & internet	7 000
services bancaires	100
cotisations	12 000
frais de recrutement du personnel	3 000
divers	3 300
63 taxe foncière	12 000
64 médecine du travail	3 000
autres charges de personnel	2 000
65 redevances licences, marques, logiciels	1 500
comptes 60 à 65 hors salaires & charges	454 000
	prorata/personne 14934,21

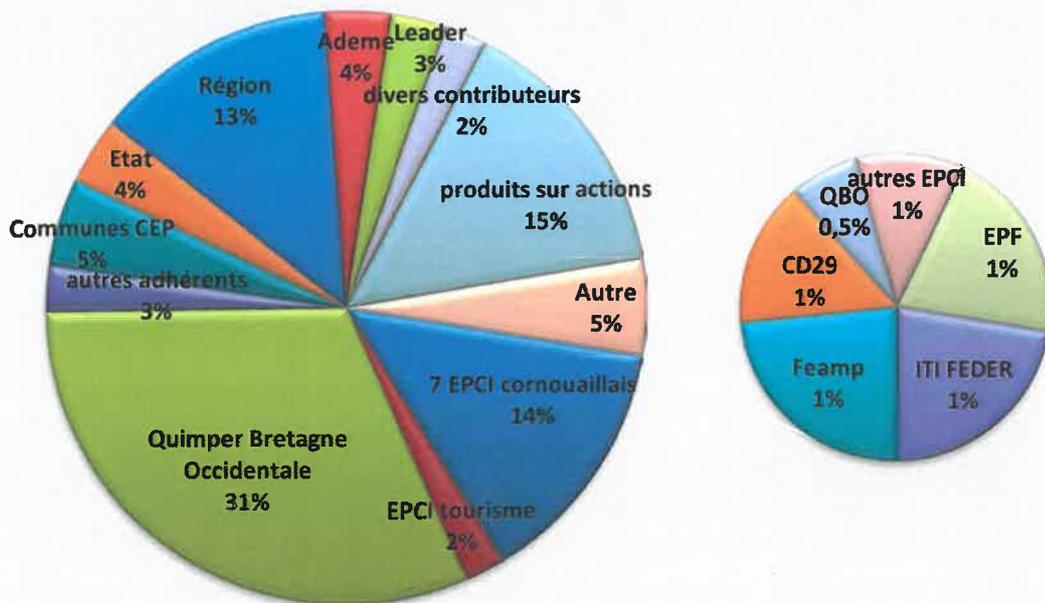
Détail des investissements

208 LOGICIELS	1 000
2183 matériel de bureau et informatique :	9 000
2184 mobilier & agencement	9 000
frais d'études pôle interconsulaire	20 000
Total investissements	39 000

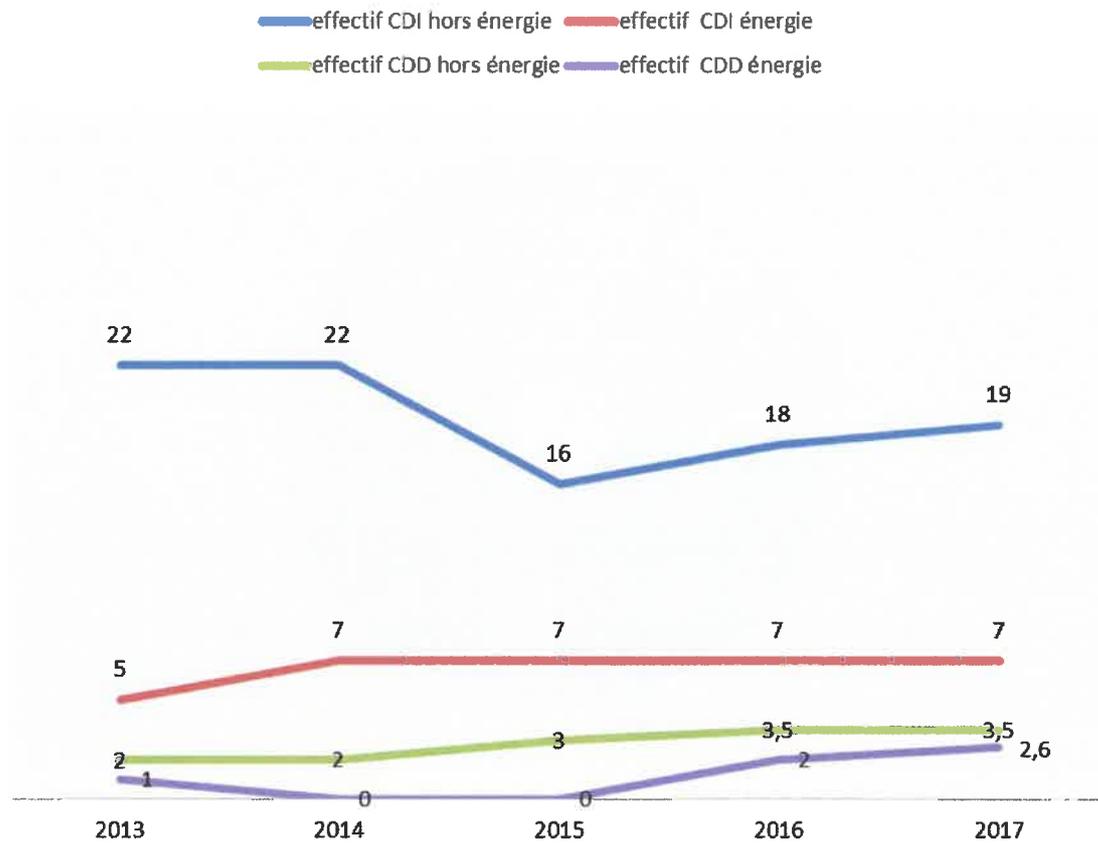
Budget QCD 2017 - Dépenses par nature



Répartition des produits par origine



Evolution des effectifs QCD 2013-2017 (en temps réalisé par poste)



Cotisations annuelles 2017

Conformément au projet de budget présenté pour 2017 il est proposé de maintenir le barème des cotisations des adhérents par rapport à 2016.

Il en ressort des cotisations qui se décomposent comme suit (voir tableau en annexe) :

- Cotisation annuelle agence des communautés à voix délibérative : 1,50 €/habitant calculé sur la population totale 2016
- Cotisation annuelle tourisme des communautés non adhérentes à l'AOCD : 0,50 € /habitant (population totale).
- Cotisation annuelle forfaitaire des autres membres adhérents ou communautés à voix consultative : 1.000 €

A l'instar de 2016 et fin de donner davantage de lisibilité aux actions portées par QCD, une convention de partenariat sera re-proposée à chaque EPCI.

Par ailleurs :

1. Les membres de droit, Etat, région, département et Quimper Bretagne Occidentale, contribuent aux charges de l'agence selon leurs règles et niveaux d'engagement propres.
2. Du fait du nouveau périmètre de Quimper Bretagne Occidentale, la cotisation correspondant au territoire de l'ex Pays Glazik (11607 habitants) est intégrée à celle de Quimper Bretagne Occidentale à hauteur de 2 €/habitant sur les communes de Briec, Langolen, Ederne, Landudal et Landrevarzec (11607 habitants).
3. La cotisation relative à l'intégration de la commune de Quéménéven (1191 habitants) à QBO est calculée sur la même base.
4. Les membres adhérents de l'agence peuvent être appelés à des compléments de contribution en fonction du volume de travaux qu'ils solliciteraient de manière spécifique pour leur territoire et qui ne seraient pas inclus dans la convention de partenariat 2017 entre eux-mêmes et QCD.
5. Il est rappelé que la cotisation annuelle des communes adhérentes à l'action conseil en énergie partagé passe à 1,15 € /habitant pour l'année 2017 conformément à la décision prise en CA du 8 décembre 2014.
6. En lien avec le départ de la CC du Pays de Châteaulin et du Porzay, la cotisation de cet EPCI n'apparaît plus au budget.

Résolution

Après en avoir délibéré,

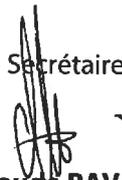
- *Le conseil d'administration, avec 18 voix sur 25 membres présents, approuve le barème des cotisations 2017 et décide de le soumettre à l'assemblée générale*
- *L'assemblée générale, avec 19 voix sur 28 membres présents, approuve le barème des cotisations 2017.*

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC



Cotisations 2017 adhérents

financeurs	population INSEE 2013 (publiée 2016)	QCD	TOURISME	TOTAL €
ex Quimper Communauté (1)	91572	720 118	45 786	765 904
ex Pays Glazik (1)	11607	17 411	5 804	23 214
Quéménéven	1191	1 787	596	2 382
Total Quimper Bretagne Occ	104370	739 315	52 185	791 500
Autres communautés				
Quimperlé Communauté (2)	56690	85 035	14 173	99 208
Concarneau Cornouaille Agglo	51164	76 746	25 582	102 328
CC Haut Pays bigouden	18233	27 350		27 350
CC Pays Bigouden Sud	38695	58 043		58 043
Douarnenez Communauté	19799	29 699		29 699
CC Pays Fouesnantais	28047	42 071	14 024	56 094
CC Cap Sizun	16142	24 213		24 213
Total autres communautés	228 770	343 155	53 778	396 933
Symescoto		60 000		60 000
SIOCA		1 000		1 000
Chambre des Métiers		1 000		1 000
CCI Quimper Cornouaille		1 000		1 000
Chambre d'Agriculture		1 000		1 000
Total	333 140	1 146 470	105 963	1 252 433

(1) nouvelle composition suite fusion Quimper Co/Pays Glazik et intégration Quéménéven

(2) part tourisme revue suite bureau 27 février 2017

Cotisations EPCI 2017					
EPCI	Nom commune	INSEE 2016	Cotisation QCD 1,50 €/HAB	Cotisation tourisme	TOTAL EPCI
CAP SIZUN	AUDIERNE	2 222			
CAP SIZUN	BEUZEC-CAP-SIZUN	1 075			
CAP SIZUN	CLEDEN-CAP-SIZUN	985			
CAP SIZUN	CONFORT-MEILARS	923			
CAP SIZUN	ESQUIBIEN	1 627			
CAP SIZUN	GOULIEN	443			
CAP SIZUN	MAHALON	957			
CAP SIZUN	PLOGOFF	1 291			
CAP SIZUN	PLOUHINEC	4 233			
CAP SIZUN	PONT-CROIX	1 637			
CAP SIZUN	PRIMELIN	749			
CC CAP SIZUN POINTE-DU-RAZ		16 142	24 213,00	0,00	24 213,00
QUIMPERLE COMMUNAUTE	ARZANO	1404			
QUIMPERLE COMMUNAUTE	BANNALEC	5719			
QUIMPERLE COMMUNAUTE	BAYE	1186			
QUIMPERLE COMMUNAUTE	CLOHARS-CARNOET	4285			
QUIMPERLE COMMUNAUTE	GULLIGOMARCH	759			
QUIMPERLE COMMUNAUTE	LOCUNOLE	1596			
QUIMPERLE COMMUNAUTE	MELLAC	1158			
QUIMPERLE COMMUNAUTE	MOELAN-SUR-MER	2909			
QUIMPERLE COMMUNAUTE	QUERRIEN	7201			
QUIMPERLE COMMUNAUTE	QUIMPERLE	1772			
QUIMPERLE COMMUNAUTE	REDENE	12611			
QUIMPERLE COMMUNAUTE	RIEC-SUR-BELON	3005			
QUIMPERLE COMMUNAUTE	SAINT-THURIEN	4224			
QUIMPERLE COMMUNAUTE	SCAER	1056			
QUIMPERLE COMMUNAUTE	TREMEVEN	5481			
QUIMPERLE COMMUNAUTE	TREVoux	2324			
QUIMPERLE COMMUNAUTE		56 690	85 035,00	14 172,50	99 207,50
CCA	CONCARNEAU	19568			
CCA	ELLIANT	3437			
CCA	MELGVEN	3487			
CCA	NEVEZ	2759			
CCA	PONT-AVEN	2901			
CCA	ROSPORDEN	7650			
CCA	SAINT-YVI	3012			
CCA	TOURCH	1039			
CCA	TREGUNC	7311			
CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION		51 164	76 746,00	25 582,00	102 328,00
HAUT PAYS BIGOUDEN	GOURLIZON	923			
HAUT PAYS BIGOUDEN	GUILER-SUR-GOYEN	538			
HAUT PAYS BIGOUDEN	LANDUDEC	1393			
HAUT PAYS BIGOUDEN	PEUMERIT	816			
HAUT PAYS BIGOUDEN	PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	1902			
HAUT PAYS BIGOUDEN	PLONEOUR-LANVERN	6165			
HAUT PAYS BIGOUDEN	PLOVAN	691			
HAUT PAYS BIGOUDEN	PLOZEVET	3046			
HAUT PAYS BIGOUDEN	POULDREUZIC	2188			
HAUT PAYS BIGOUDEN	TREOGAT	571			
CC HAUT PAYS BIGOUDEN		18 233	27 349,50	0,00	27 349,50
PAYS BIGOUDEN SUD	COMBRIT	3954			
PAYS BIGOUDEN SUD	GULVINEC	2930			
PAYS BIGOUDEN SUD	ILE-TUDY	762			
PAYS BIGOUDEN SUD	LOCTUDY	4107			
PAYS BIGOUDEN SUD	PENMARCH	5562			
PAYS BIGOUDEN SUD	PLOBANNALEC-LESCONIL 22	3501			
PAYS BIGOUDEN SUD	PONT-L'ABBE	3876			
PAYS BIGOUDEN SUD	PLOMEUR	8762			

Douarnenez Communauté	DOUARNENEZ	15288			
Douarnenez Communauté	JUCH	861			
Douarnenez Communauté	KERLAZ	737			
Douarnenez Communauté	POULDERGAT	1267			
Douarnenez Communauté	POULLAN-SUR-MER	1646			
DOUARNENEZ COMMUNAUTE		19 799	29 698,50	0,00	29 698,50
PAYS FOUESNANTAIS	BENODET	3529			
PAYS FOUESNANTAIS	CLOHARS-FOUESNANT	2175			
PAYS FOUESNANTAIS	FORET-FOUESNANT	9759			
PAYS FOUESNANTAIS	FOUESNANT	2736			
PAYS FOUESNANTAIS	GOUESNACH	3370			
PAYS FOUESNANTAIS	PLEUVEN	2810			
PAYS FOUESNANTAIS	SAINT-EVARZEC	3668			
CC PAYS FOUESNANTAIS		28 047	42 070,50	14 023,50	56 094,00
QUIMPER BRETAGNE OCC	BRIEC	5720			
QUIMPER BRETAGNE OCC	EDERN	2263			
QUIMPER BRETAGNE OCC	LANDREVARZEC	1832			
QUIMPER BRETAGNE OCC	LANDUDAL	893			
QUIMPER BRETAGNE OCC	LANGOLEN	899			
QUIMPER BRETAGNE OCC	ERGUE-GABERIC	8443			
QUIMPER BRETAGNE OCC	GUENGAT	1753			
QUIMPER BRETAGNE OCC	PLOGONNEC	3124			
QUIMPER BRETAGNE OCC	PLOMELIN	4350			
QUIMPER BRETAGNE OCC	PLONEIS	2192			
QUIMPER BRETAGNE OCC	PLUGUFFAN	3946			
QUIMPER BRETAGNE OCC	QUEMENEVEN	1191			
QUIMPER BRETAGNE OCC	QUIMPER	66926			
QUIMPER BRETAGNE OCC	LOCRONAN	838			
TOTAL QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE		104 370	736 815,00	52 185,00	791 500,00
TOTAL GENERAL		333 140	1 079 970	105 963	1 188 433
TOTAL EPCI HORS QBO			343 155	53 778	396 933

Programme partenarial de travail 2017

En 2017, le programme partenarial de Quimper Cornouaille Développement (QCD) s'inscrira dans le cadre de la dynamique impulsée en 2016, à savoir la mise en réseau des acteurs et le marketing du territoire, soit la promotion des atouts de la Cornouaille.

Lieu d'échange et de concertation des Présidents d'EPCI et des élus de Cornouaille, l'agence sera plus que jamais au cœur des réflexions induites par la loi NOTRe, la stratégie de développement économique de la Région Bretagne, l'arrivée de la LGV ou encore la couverture numérique du territoire.

Terre de projets et d'avenir, l'aménagement du territoire, l'accompagnement des filières d'excellence, la précarité énergétique, le développement du réseau numérique et l'ingénierie financière demeureront au centre des préoccupations de l'agence.

1* Consolider l'image de la Cornouaille et promouvoir son dynamisme

L'objectif poursuivi en 2017 s'inscrit dans la continuité des rencontres organisées dans le cadre de Cornouaille 2030 et plus récemment en lien direct avec le 6^e Rendez-vous de la Cornouaille, organisé le 3 juin 2016 à Fouesnant. L'enjeu consistera à doter la Cornouaille d'une stratégie d'attractivité. Elle sera portée par les chefs d'entreprises et l'ensemble des Présidents d'EPCI. Pour impulser cette dynamique, la mobilisation des acteurs est prévue afin d'identifier les leviers de croissance qui permettront aux EPCI et plus largement à la Cornouaille, de développer ses filières d'excellence et de favoriser l'emploi. Des rencontres seront organisées avec des chefs d'entreprises, des élus et la société civile de façon à permettre à un large public de s'approprier ce projet de développement économique pour la Cornouaille.

Le territoire recèle un nombre important de grandes enseignes, de marques reconnues au niveau national, de même que des sites emblématiques qui font la renommée de la Cornouaille. Pour consolider l'image du territoire, une étape consistera à mettre en valeur ces « marques » qui font la Cornouaille alors que la promotion du dynamisme reposera sur différents objectifs qui consistent à :

- Renforcer la réputation et l'attractivité de la Cornouaille;
- Positionner et promouvoir les filières d'excellence;
- Stimuler l'appartenance au territoire et l'envie d'entreprendre;
- Valoriser les atouts de l'ensemble des EPCI;
- Attirer et accueillir des nouveaux talents;
- Favoriser les partenariats et l'ouverture à l'international;

Riche de la réflexion initiée l'an dernier sur le marketing territorial, Quimper Cornouaille Développement entend profiter de son expertise en matière d'urbanisme pour conforter sa position sur l'aménagement du territoire. Ainsi se doter d'une vision partagée sur l'aménagement fera partie des priorités 2017. Dans ce cadre, il est prévu, en lien, avec la CCI de Quimper Cornouaille, la publication du diagnostic et de l'Atlas de l'ensemble des zones d'activités économiques de Cornouaille.

De même, un portail en ligne des ZAE sera lancé permettant de qualifier l'ensemble des nouveaux espaces économiques. Toujours dans le domaine économique, du fait de l'évolution rapide de l'offre commerciale, une étude sur les stratégies d'aménagement commercial sera initiée afin d'alimenter les réflexions des collectivités en matière réglementaire. Il est également convenu pour faciliter l'accès à l'information et de mettre en ligne un portail de données statistiques et cartographiques baptisé « DataBretagne », en lien avec la toute nouvelle fédération régionale des agences d'urbanisme, facilitant l'observation du territoire. Trois domaines d'activités feront l'objet d'une attention particulière en termes d'observation, à savoir l'habitat, l'économie et la socio-démographie, vecteurs du développement équilibré de notre territoire.

Quimper Cornouaille Développement participe aux travaux d'aménagement des collectivités en proposant une ingénierie partenariale à leur service. En 2017, QCD doit élaborer le PLH de Quimper Bretagne Occidentale et réaliser le bilan de celui de Concarneau Cornouaille Agglomération. Le référentiel foncier de Douarnenez Communauté est également prévu.

Lancé en 2016, le travail de mise en réseaux, de veille et de relais des politiques de l'Etat portant sur leur PLUi sera maintenu en 2017 afin de donner les clés aux collectivités qui souhaitent anticiper la prise de compétence PLU à l'échelle intercommunale. Concernant l'interSCoT, la publication des travaux menés en 2016 (Panorama des 5 SCoT cornouillais et l'analyse croisée des 29 SCoT bretons dans le cadre du SRADET) sera éditée.

Concernant le projet de Bretagne Sud, qui prend tout son sens dans la continuité géographique « Brest-Nantes », la réflexion initiée fin 2016 par les Présidents des agglomérations de Quimper, Concarneau, Quimperlé, Lorient, Auray et Vannes concernant le projet de Bretagne sud, poursuivra son cours. Cette coopération devra permettre de bonifier les initiatives privées et publiques de ce territoire riche de près de 1 million d'habitants. Concrètement, différentes initiatives seront menées, dont notamment la mise en place d'un travail (réseau et portail) sur l'emploi du conjoint, l'évaluation de la filière maritime et des projets « énergie » à l'échelle de ce territoire, la réflexion sur le classement des baies de Douarnenez et d'Audierne...

Enfin en 2017, il est prévu d'organiser et de participer au montage de différentes opérations visant à faire valoir les atouts de la Cornouaille, de même que son positionnement au sein de la Bretagne Sud.

2* Accompagner le développement des filières d'excellence: ialys, tourisme, maritime

Sur le champ du développement économique, il est prévu en lien avec le lancement de la stratégie d'attractivité du territoire de conforter les opérations vis à vis des filières qui caractérisent et positionnent le territoire, au premier rang desquels figurent les industries : agroalimentaires, touristiques et maritimes.

Etendard cornouillais en matière de savoir-faire et de bonnes pratiques au sein des secteurs de l'agri et de l'agro, « ialys » s'est imposé comme référence auprès du grand public et des professionnels. Le rapprochement et la mise en réseau des différents acteurs se traduisent depuis de nombreuses années par des actions ayant pour objectif la performance alimentaire.

En lien avec les différents acteurs présents sur les domaines de la formation, de la recherche, et de l'innovation, les réunions d'informations et les démonstrations culinaires favorisant l'appropriation des bonnes pratiques en matière d'innovation seront maintenues. Les collaborations engagées avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), la Technopole, la CCI Quimper Cornouaille, l'association Aux goûts du jour, la Chambre d'Agriculture, l'ADRIA, et le Lubem témoignent de la diversité des cibles que rejoint « ialys ». Ces différents partenariats seront enrichis tout au long de l'année 2017.

La présence historique de « ialys » lors des salons et des manifestations dédiés à la mise en valeur l'aliment sera encouragée. Ainsi ialys sera présent lors du Festival de l'artisanat, l'Agrideiz, le village de l'aliment dans le cadre du Festival de Cornouaille. La collaboration mise en œuvre avec le GIE Chargeurs de la Pointe de Bretagne, au 1^{er} semestre 2016, afin de promouvoir les enjeux et les avantages logistiques de ce réseau de dirigeants fera partie des actions mutualisées dans le cadre du projet Bretagne Sud.

La richesse du littoral, la qualité des infrastructures hôtelières et la renommée de ses stations balnéaires font de l'industrie touristique cornouaillaise un fleuron dont il faut savoir tirer profit. C'est au titre de structure facilitatrice mandatée par la Région Bretagne que Quimper Cornouaille Développement entend, en lien avec l'AOCD, jouer pleinement son rôle de promoteur de la Destination Quimper Cornouaille.

L'accompagnement des professionnels sur les usages numériques continuera de se faire en lien avec la CCI Quimper Cornouaille et l'AOCD.

La politique d'accueil des clientèles étrangères, la valorisation des découvertes de savoir-faire, les mobilités sans voiture, et la mobilisation des acteurs liés à la destination sont les principaux axes qui militeront en 2017 en faveur du développement de la filière tourisme.

A l'instar de ce qui fut initié en 2016 il s'agira, tout au long de cette nouvelle année, d'animer et d'enrichir le blog MaCornouaille. Les offices de tourisme des différents EPCI demeureront des partenaires de premier rang dans cette opération.

Le conseil et l'accompagnement des porteurs de projets est appelé à évoluer via un transfert de l'expertise de QCD au profit des équipes tourisms des EPCI. Une montée en compétence sera mise en place au premier semestre.

En synthèse, courant 2017, l'agence mettra tout en œuvre afin de promouvoir la Destination Quimper Cornouaille, toujours en lien avec l'AOCD. Les recommandations issues de la stratégie intégrée de développement touristique souhaitée par la Région permettront de mieux structurer les opérations en faveur des professionnels et des différents opérateurs.

Concernant le développement des industries liées aux activités maritimes, l'agence continuera de veiller à l'animation du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes (FEAMP) qui éprouve toutefois des difficultés de mise en œuvre. Cette démarche permettra aux acteurs de la pêche, de l'aquaculture et des collectivités de présenter les projets nécessitant un financement d'appui.

L'activité maritime est une composante essentielle de la vie en Cornouaille en témoignent le volume des débarquements dans les ports, et le nombre d'emploi directs. Cette filière revêt différents vecteurs de croissance, ainsi, le nautisme, la construction navale et le développement d'entreprises spécialisées dans les biotechnologies nécessitant l'accès à la ressource marine (eau, algues) feront l'objet d'un accompagnement spécifique.

3*Pour une Cornouaille à énergie positive

Le lancement de TYNEO, plateforme locale de rénovation de l'habitat (PLRH) a été officialisé au second semestre 2016. Cet outil permettra en 2017 -2018 d'apporter une réponse optimale à tous particuliers désireux de faire réaliser des travaux d'habitat. De nombreux partenaires sont liés à ce projet, citons l'ADEME, la Région Bretagne, la FFB, la CAPEB, l'ADIL et la DDTM 29. Novatrice dans

son approche, l'agence souhaite, par cette initiative, contribuer à la relance du secteur de la rénovation de l'habitat en Cornouaille.

Le Conseil en énergie partagé (CEP), porté par le pôle transition énergétique poursuit en 2017 l'accompagnement des communes adhérentes. Ce service reste ouvert à l'ensemble des collectivités de Cornouaille souhaitant bénéficier d'une expertise énergie sur son patrimoine.

L'Espace Info Énergie (EIE) qui a pour mission d'apporter des conseils techniques et personnalisés aux particuliers, et continuera en partenariat avec l'ADEME et la Région Bretagne à assurer ce service de proximité et à proposer des animations. Les rendez-vous délocalisés au sein des accueils habitat des EPCI perdureront en 2017.

La mission « précarité énergétique » prolonge ses actions d'accompagnements des ménages en situation de vulnérabilité énergétique et de sensibilisation des travailleurs sociaux. L'année 2017 devrait être une année de transition pour ces actions car l'objectif est d'accompagner le CD29 dans la mise en œuvre en 2018 d'un Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Énergie [SLIME] départemental.

De plus, le partenariat avec Finistère Habitat est renforcé cette année avec notamment la mise en œuvre du programme « mettons nos énergies au service des locataires ».

Le bois énergie est une énergie disponible et mobilisable sur notre territoire. Afin de développer une filière bois énergie en Cornouaille, Quimper Cornouaille Développement travaille en partenariat avec la SCIC Énergie Bois Sud Cornouaille pour lever le principal frein au développement de la filière : augmenter significativement le nombre de chaufferie bois énergie sur la Cornouaille.

Dans l'objectif d'un territoire toujours plus efficient et sécurisé d'un point de vue énergétique, le pôle transition énergétique continuera d'œuvrer au développement des énergies renouvelables et des économies d'énergies en réalisant des études spécifiques (éolien terrestre, solaire thermique,...) et en sollicitant les dispositifs nationaux suivants : « Fonds chaleur territorial » et « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

4* Assurer la mise en œuvre du contrat de partenariat Europe-Région Bretagne-Pays de Cornouaille 2014-2020

L'accompagnement des acteurs cornouillais pour la mobilisation des fonds régionaux se fait depuis 2002. La stratégie cornouillaise de développement issue de Cornouaille 2030 a permis de construire le contrat de partenariat qui engage la Région, le pays, les communautés de communes et d'agglomération et la société civile via le conseil de développement.

L'expertise mise à disposition des acteurs du territoire tels que les EPCI, associations, chambres consulaires a permis d'animer le contrat de partenariat que QCD mène en lien avec la Région Bretagne. Le contrat de partenariat 2014-2020 se décline en 2 types de fonds :

- Les fonds Région qui représentent une enveloppe de 14 millions d'euros sur 2014-2016.
- Les fonds européens territorialisés qui représentent 7.5 millions d'euros sur 2014-2020 : ITI FEDER, LEADER et DLAL FEAMP.

Quimper Cornouaille Développement a la responsabilité de veiller au respect des 4 priorités du territoire définis dans le contrat de partenariat : une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi, une Cornouaille maritime et touristique, une Cornouaille riche de ses centralités et mobilités, des services collectifs essentiels.

L'agence assure également la mise en œuvre du contrat de partenariat par l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet cornouillais.

Quimper Cornouaille Développement via le pôle ingénierie de projets continuera d'assurer le pilotage du contrat de partenariat en réunissant le Comité unique de programmation (CUP).

2017 sera marquée par une révision du contrat de partenariat-fonds Région. Sur la base d'une nouvelle enveloppe régionale pour la période 2017-2020, le pôle ingénierie de projets aura à préparer la révision avec les partenaires locaux, EPCI et conseil de développement notamment. Ce travail consistera à ajuster les grandes priorités et faire évoluer leurs modalités de mise en œuvre. La finalisation de ce travail devra aboutir à une adoption du contrat par la Région en décembre 2017.

Concernant les fonds européens territorialisés, l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet se poursuivront en 2017.

La programmation en CUP des projets sur l'enveloppe ITI FEDER, 4.1 millions d'euros pour le numérique, l'énergie et les transports, continuera jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

Pour les enveloppes LEADER, 2.2 millions d'euros pour le développement rural, et DLAL FEAMP, 1.2 millions d'euros pour le développement des filières pêches et aquaculture, la programmation en CUP pourrait débuter au 3ème trimestre.

Au-delà du travail sur la révision du contrat de partenariat et sa participation au CUP, le conseil de développement lancera un groupe de travail sur la ruralité et préparera le renouvellement des instances prévu à l'automne 2017. L'animation du conseil de développement est assurée par une personne du pôle ingénierie de projets.

5* Maintenir l'attrait du territoire par des infrastructures de qualité et défendre les intérêts des collectivités et des entreprises

Le maintien des différents moyens de communication et de transports, tant terrestres qu'aériens, est une condition essentielle au développement du territoire. Au premier rang desquels le Très Haut Débit apparaît comme étant la pierre angulaire.

La question de la couverture numérique pour l'ensemble des EPCI demeurera, en 2017, avec le déploiement de la phase II prévue en 2019 une préoccupation à laquelle l'Agence va porter toute son attention.

En raison de la position géographique de certains EPCI, des solutions collectives devront être imaginées afin d'abaisser les coûts très élevés du déploiement du réseau. C'est pourquoi, le suivi technique du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD) sera maintenu en lien avec Mégalis, le Conseil départemental et les EPCI.

Les opportunités liées au THD passent également par les usages qui seront offerts par les « villes connectées ».

L'appropriation par les EPCI des enjeux liés aux nouvelles connexions amènera l'Agence à construire une feuille de route, soit une stratégie et un plan d'actions qui pourront servir à identifier les priorités et les pratiques pouvant être mises en œuvre au sein de chaque EPCI.

Le développement des entreprises et celui du territoire passe par la défense de leurs intérêts respectifs auprès de services publics. Adossée aux chambres consulaires et aux différentes structures représentatives du monde de l'entreprise, l'Agence se doit, par la voix de ses présidents d'EPCI, de faire entendre, aux niveaux régional et national, les caractéristiques et contraintes pouvant être propres au territoire. Par son action de lobbying, l'Agence se place au centre des débats économiques.

Les réflexions partagées entre QCD et le Conseil de développement, de nature à prendre en compte les attentes de la société civile. Comme cela a été le cas les années passées, l'Agence

entend en 2016 intégrer le Conseil de développement aux orientations prises au sein des différentes commissions qu'elle anime.

Concrètement, sur le dossier du Très Haut Débit, l'Agence prévoit une série de rencontres avec le Président de Mégalis afin d'accélérer la mise en place du réseau.

En synthèse

2017 sera marquée par le déploiement de prestations, d'études, et d'opérations au profit du développement de l'ensemble de la Cornouaille pour une somme totalisant plus 700 k euros.

2016 aura permis de consolider et de définir le bon périmètre d'intervention de l'Agence alors que 2017 s'inscrira dans la capacité collective de se donner les moyens nécessaires pour **Consolider l'image de la Cornouaille et promouvoir son dynamisme** conditions nécessaire pour attirer de nouveaux talents.

Le maître mot des actions portées par l'Agence
demeure la mise en réseau des acteurs.

Résolution

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le programme partenarial de travail pour 2017.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC

Contrat de partenariat : solidarité numérique pour le Cap-sizun

Le Cap-Sizun est à la Cornouaille ce que la Cornouaille est à la Bretagne : un territoire excentré dans un territoire péninsulaire, avec en plus, une problématique financière forte.

Lors des discussions de déploiement de la phase 1 de BTHD, les élus du Cap-Sizun siégeant en 2012, avaient renoncé au déploiement de plaques FFTH (fibre optique) pour des raisons financières et avaient avancé la volonté de se positionner ultérieurement sur l'axe 3 (raccordement de sites dédiés). Alors même que les modalités de ces déploiements n'étaient pas arrêtées.

Les nouvelles orientations du territoire ciblent directement le déploiement de la fibre optique comme un enjeu prioritaire pour le Cap-Sizun. Cette nouvelle position associée à des choix budgétaires va permettre à l'EPCI de dédier un budget pour le fibrage du territoire. Cependant, cet effort financier, couplé avec les dispositifs d'emprunts actuels (notamment les investissements d'avenir), ne suffisent pas à boucler le budget. Pour rappel, Bretagne Très Haut Débit demande aux EPCI de porter financièrement une quote part de 445€ par prise. Le coût du déploiement de la fibre pour la totalité du territoire du Cap-Sizun est estimé entre 4,5 et 5 M€ (quote part de l'EPCI) pour 10 000 à 11 000 locaux à raccorder.

Sur ce constat et dans l'objectif d'endiguer le déclin du territoire, les élus du Cap-Sizun en appellent à une solidarité régionale et cornouaillaise. Pour faire suite aux rendez-vous individualisés menés par Jean Hubert PETILLON au début de l'année 2016 puis lors de nombreux échanges en CA de QCD, il est envisagé de flécher une partie du contrat de partenariat sur le Cap-Sizun, à l'occasion de sa revoyure, en activant « l'axe équilibre du territoire ».

Les travaux de revoyure du contrat de partenariat se dérouleront au premier semestre 2017, il est important de disposer d'une position de principe des représentants des 9 EPCI du territoire validant cette « solidarité territoriale » afin d'engager les échanges avec le Conseil régional sur cette posture cornouaillaise.

Sous couvert d'une validation par le conseil régional de Bretagne de cette orientation, l'objectif serait d'attribuer 1M€ du contrat de partenariat à la Communauté de communes du Cap Sizun Pointe du Raz. La collectivité en apportera le même montant, soit 2M€ au total. Avec ce budget, il sera possible de réaliser 4 500 prises soit 40% du nombre total de lignes du cap Sizun.

La volumétrie accordée à la Cornouaille, pour la phase 2 (2019-2022), avoisine les 50 000 prises, le Cap-Sizun prendrait ainsi 9% des prises phase 2 ce qui est conforme à sa représentativité Cornouaillaise en terme de prises totales à réaliser.

Résolution

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve cette proposition de solidarité numérique pour le Cap Sizun.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC

Adhésion à l'association SMILE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la transition énergétique, les Régions Bretagne et Pays de la Loire se sont associées pour piloter, avec les syndicats départementaux d'énergie et les Métropoles de Nantes et de Rennes, le déploiement d'ici 2020 d'un grand « système énergétique intelligent » à l'échelle du Morbihan, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique, de la Vendée et **les îles finistériennes** non interconnectées.

Ce projet, nommé « SMILE » (pour *SMart Ideas to Link Energies*), revêt un double objectif :

- il s'agit de préfigurer les nouveaux modèles des systèmes électriques et au-delà, des systèmes énergétiques du futur
- mais aussi de constituer la vitrine de l'excellence du savoir-faire industriel français en matière de systèmes énergétiques intelligents.

Des micro-réseaux à l'échelle de quartiers ou de zones industrielles au stockage des énergies renouvelables, en passant par le déploiement d'infrastructures et de services de mobilités décarbonnées, ce sont ainsi plusieurs dizaines de projets industriels qui seront accompagnés dans SMILE. L'objectif est de parfaire leurs modèles économiques, trouver les conditions financières et réglementaires adéquates et leur permettre de correspondre au mieux aux aspirations et potentiels énergétiques des territoires.

Au cœur de ce grand chantier, les questions d'implication et d'acceptabilité par les citoyens, de cyber sécurisation et de partage des données, de viabilité financière et d'innovation dans les modes d'organisation sont autant d'enjeux auxquels le plus grand nombre doit être associé.

À cette fin, l'association SMILE a été créée le 7 décembre 2016 sous la co-présidence des Régions, dans l'optique de faciliter le déploiement des projets dans les territoires. Il est également prévu de participer à la définition des modèles organisationnels, économiques, techniques et réglementaires qui alimenteront in fine le modèle du système énergétique national. L'association est structurée en six collèges: Collectivités territoriales, grandes entreprises, PME/PMI, organismes de recherche et de formation, animateurs économiques et structures de soutien à l'export, établissements financiers.

Ainsi, il est proposé à Quimper Cornouaille Développement via ses missions énergie d'adhérer gratuitement à l'association SMILE.

Résolution

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité:

- autorise le Président à adhérer à l'association SMILE
- Décide de nommer le Président pour représenter QCD au sein de l'association SMILE

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC

Pôle métropolitain en Cornouaille

Contexte et enjeux

Lors du bureau du 13 mars 2017, les présidents des EPCI de Cornouaille ont eu l'occasion d'échanger sur l'opportunité de créer un pôle métropolitain à l'échelle de la Cornouaille. Cette initiative a pour objectif de mettre en œuvre un projet intégré à l'échelle de la Cornouaille, les EPCI pouvant y transférer des compétences ou, plus simplement, déléguer des actions ainsi gérées à une échelle plus large. De même, le pôle métropolitain permettrait de peser face à l'émergence de villes au statut de métropole et de travailler de manière plus équilibrée avec Brest métropole, voire avec Rennes métropole. Ce sujet est mis en débat à l'échelle de la Cornouaille.

Définition d'un pôle métropolitain

Créé en 2010, le statut des pôles métropolitains a été modifié par la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014.

À ne pas confondre avec les métropoles qui sont une forme d'EPCI et doivent agir sur une aire urbaine de plus de 400 000 habitants. Les pôles métropolitains sont quant à eux régis par l'article L5731-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et correspondent à « un établissement public constitué par accord entre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre [...] en vue d'actions d'intérêt métropolitain, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale. » Le pôle métropolitain doit au moins compter un EPCI de plus de 100 000 habitants.

Fonctionnement

Le pôle métropolitain est un établissement public et est précisément qualifié de syndicat mixte. Il peut être "fermé" ou "ouvert" selon qu'il intègre uniquement des EPCI ou plus largement la région, le département et d'autres établissements publics (chambres consulaires).

Les ressources du pôle métropolitain reposent en grande partie sur la contribution des membres associés, celle-ci est obligatoire pendant la durée du pôle. La loi de finances rectificatives pour 2011 a expressément exclu la possibilité pour les pôles métropolitains de lever des contributions fiscalisées.

Les personnels des syndicats mixtes à caractère administratif sont soumis au statut de la fonction publique territoriale, dès lors qu'ils ont été titularisés dans un emploi permanent ou comme contractuels.

Compétences

Le champ d'actions des pôles métropolitains est défini par l'article L. 5731-1 du CGCT. Ils sont créés en vue d'actions d'intérêt métropolitain définies à sa création.

Depuis la loi MAPTAM, les compétences des pôles métropolitains ne sont plus limitées réglementairement. Les compétences transférées et les actions déléguées sont le fruit d'un accord local, passé dans le cadre d'un projet de territoire dans lequel l'intérêt métropolitain est défini. Les pôles métropolitains étant soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes, l'article L.5212-16 du CGCT qui organise le fonctionnement des syndicats de communes à la carte est applicable, par renvoi, aux pôles métropolitains.

Quel positionnement par rapport aux agences de développement ?

Partant des postulats suivants, un pôle métropolitain :

- Peut porter des actions en matière de développement économique et animation de filières ;
- Peut porter les missions de contractualisation (avec l'Europe, l'Etat et la Région) ;
- Peut porter des actions en matière d'énergie et de climat, mais ne peut pas être une Agence locale de l'énergie ;
- Peut porter des actions en matière d'aménagement du territoire, mais ne peut pas être une Agence d'urbanisme.

Ainsi le pôle métropolitain pourrait porter Des actions conduites par l'Agence et se voir transférer directement des compétences. Cela en ferait une structure politique plus intégrée. Toutefois, si elle était incorporée au pôle métropolitain, la partie "Agence d'urbanisme" ne pourrait pas conserver son statut et ses financements. La solution consisterait à la maintenir en tant que structure technique associée et il en va de même pour l'énergie.

Le Conseil d'administration a pris acte de cette information.

Stratégie d'attractivité de la Cornouaille

Rappel

Le Conseil d'administration de Quimper Cornouaille Développement a acté le 4 juillet 2016, le principe de doter la Cornouaille d'une stratégie d'attractivité, soit une démarche de marketing territorial visant à valoriser les atouts du territoire en lien avec l'ensemble des acteurs publics et privés. Les objectifs poursuivis sont de :

- Renforcer la réputation et l'attractivité de la Cornouaille
- Positionner et promouvoir les filières d'excellence ;
- Stimuler l'appartenance au territoire et l'envie d'entreprendre ;
- Valoriser les atouts de l'ensemble des EPCI ;
- Attirer et accueillir de jeunes talents ;
- Favoriser les partenariats et l'ouverture à l'international.

L'ambition collective d'élaborer une stratégie d'attractivité découle de la volonté exprimée depuis plusieurs années par les acteurs cornouillais. Elle se veut une réponse concrète aux enjeux formulées lors du 6^e rendez-vous de la Cornouaille tenu à Fouesnant en juin dernier et intègre les réflexions et les travaux engagés entre 2012 et 2014 pour construire les fondations de la Cornouaille à horizon 2030.

Contexte

La stratégie de marketing territorial prévue pour la Cornouaille s'inscrit dans la mouvance de nombreuses villes et de territoires déjà dotés de stratégie où tous visent à stimuler l'appartenance à leur territoire, à encourager les entreprises existantes à maintenir leurs activités sur place et d'attirer de nouveaux investisseurs. L'enjeu est le maintien et la création d'emploi tant en zone urbaine que rurale.

Ainsi la stratégie pour la Cornouaille prévoit deux grands axes. L'un consistera dans le cadre d'une campagne de promotion à mettre de l'avant les atouts, les marques qui font la Cornouaille. L'objectif est de stimuler l'appartenance, la fierté au territoire. Le deuxième axe visera à valoriser ce qui caractérise les filières de l'agri-l'agro, du tourisme et du maritime en Cornouaille des autres territoires. L'objectif ici est d'encourager l'investissement local, d'attirer des porteurs de projets et de les flécher vers les EPCI qui se chargeront de les accompagner.

Pour financer cette stratégie d'attractivité sur la période 2017-2019, le Contrat de partenariat Région Bretagne- Pays de Cornouaille a été sollicité à hauteur de 617 K euros, dont 324 K euros pour 2017. Grace à la prise en charge pour moitié par le contrat de partenariat, la balance, soit 162 K euros, seront supportés par les EPCI via la trésorerie de QCD. (voir annexe dossier CUP)

Le Conseil d'administration a pris acte de cette information.

Stratégie d'attractivité pour la Cornouaille

Caractéristiques du projet

1- Éléments de contexte

Quimper Cornouaille Développement (QCD), créée en février 2010 et représentée par les Présidents des 8 EPCI du Pays de Cornouaille, élabore et conduit, en collaboration avec les chambres consulaires, la politique de développement économique et d'aménagement du territoire.

Porte d'entrée de la pointe Finistère et trait d'union avec la Bretagne sud, la Cornouaille compte 321 365 habitants et bénéficie d'atouts qui doivent être mis en valeur en complémentarité avec les autres territoires. La Cornouaille s'appuie sur un tissu économique historiquement composé de trois filières majeures soit l'agri-l'agroalimentaire, le tourisme et les activités liées à la mer.

Le territoire cornouaillais n'est pas épargné par les difficultés à embaucher et retenir les jeunes actifs. Bon nombre de jeunes Cornouaillais préfèrent répondre à l'appel métropolitain pour trouver un emploi ou se former. A titre d'exemple, en 2015-2016 sur les 125 100 étudiants inscrits en cursus post-bac en Bretagne, la Cornouaille n'en comptait que 5 082 soit 4,1 %.

Dans un contexte économique déjà tendu, les centres de décision et les entreprises ont tendance à se délocaliser ou être concentrées dans des villes plus importantes, comme cela a été le cas pour la Banque de France, la CPAM, l'Urssaf ou la CCI. De plus, entre 2007 et 2016, la Cornouaille a perdu 1 418 emplois privés alors que 6 238 ont été créés en Bretagne.

Depuis près de dix ans, le secteur industriel cornouaillais est fragilisé, en témoigne le nombre important de fermetures d'entreprises d'envergure ou de plans sociaux tels que : Doux, Asteel, Lagacé, Boutet Nicolas, Minverve, Girex-Mazal, Volaven, Neslé-Purina, PDM... La perte d'emploi induit n'a pas été compensée par la création de nouvelles activités, si bien qu'entre 2007 et 2016, 712 emplois ont été détruits dans l'IAA et 878 dans les autres industries. Soulignons que depuis 2010 le taux de création d'entreprises en Cornouaille est de 9,9 % contre 13,3 % à Rennes.

Aujourd'hui, en lien direct avec la Région Bretagne, les EPCI se voient attribuer de nouvelles compétences économiques dont celle d'organiser leur réseau local en mobilisant l'ensemble des opérateurs existants, ce qui ouvre de nouvelles perspectives de développement et des marges de progrès qui peuvent être mises en commun au profit du territoire.

Enfin, il est bon de rappeler que, réunis en assemblée le 3 juin dernier à Fouesnant, plus de 150 participants, dont les présidents d'EPCI, des maires, des représentants du Conseil de Développement ainsi que des représentants du monde de l'entreprise sont convenus de se doter d'une stratégie d'attractivité pour la Cornouaille.

2- Objectifs du projet - (Améliorations attendues du service rendu)

L'enjeu de ce projet est le maintien et la création d'emplois en Cornouaille dans le cadre d'une dynamique qui prévoit de porter une attention particulière aux jeunes. Le projet s'intègre au Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation des entreprises et tient compte de la mise en œuvre prévue du Service Public d'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ). Le but de cette démarche de marketing du territoire est d'identifier, de valoriser et de promouvoir les atouts et les facteurs d'attractivité de la Cornouaille.

Les principaux objectifs sont de :

- Renforcer la notoriété et l'attractivité de la Cornouaille ;
- Promouvoir les filières d'excellence ;
- Stimuler l'appartenance au territoire et l'envie d'entreprendre ;
- Valoriser les atouts de l'ensemble des EPCI ;
- Attirer de nouveaux talents ;
- Favoriser l'ouverture au national et à l'international

La démarche prévoit la mobilisation des acteurs privés et publics. Elle consiste à impulser une dynamique qui permettra à un large public de s'approprier et de porter ce projet pour l'ensemble de la Cornouaille.

3- Présentation résumée du projet

La démarche prospective « Cornouaille 2030 », initiée en 2012 et conduite en 2013, a permis de mobiliser un nombre important d'acteurs et de constituer des groupes de travail dont l'objectif était d'identifier les ambitions et les priorités d'investissement pour le territoire. Cette démarche visait tout d'abord à définir des lignes directrices d'attribution de l'enveloppe financière découlant de la contractualisation entre la Région Bretagne et le Pays de Cornouaille, ainsi que les différents aspects pouvant améliorer la qualité de vie. Ce premier diagnostic de l'existant a permis d'identifier les atouts et faiblesses qui caractérisent la Cornouaille.

Ainsi, les élus cornouillais ont pris l'initiative de lancer une démarche de marketing territorial, en référence à ce qui existe à l'extérieur. Ils ont confié ce mandat à QCD. L'objectif est de valoriser les dynamiques territoriales en identifiant les cibles prioritaires et en partageant avec l'ensemble des acteurs les choix qui seront opérés. QCD n'entend pas se substituer aux collectivités dans leur rôle d'accueil des porteurs de projets, mais bien de les accompagner dans leur démarche de prospection en fonction des spécificités et priorités définies par chacune.

En synthèse, il s'agit d'amorcer pour le bénéfice de tous une stratégie de marketing territorial. Cela sur trois axes majeurs :

- concevoir une offre territoriale, mettant en avant les atouts de la Cornouaille et ses avantages concurrentiels ;
- promouvoir et communiquer sur cette offre en mutualisant les outils disponibles sur le territoire à destination des porteurs de projet ;
- encourager l'ouverture à l'extérieur par la création de partenariats.

A. Elaboration de la stratégie d'attractivité:

1- L'affectation d'un responsable marketing territorial: cette expertise est prévue pour permettre le lancement et le suivi de la démarche, soit de rencontrer et de mobiliser les acteurs, d'identifier les atouts du territoire. Temps prévu sur l'opération : 2/3. Le tiers du temps restant sera consacré à la mission régalienne d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
2- L'embauche d'un(e) CDD sur 18 mois (en gestion de projet) est prévue pour épauler le responsable marketing territorial et participer aux étapes de lancement et de pilotage de la démarche, d'assurer l'administratif, la gestion des fichiers nécessaires pour les invitations, collaborer à la mise en œuvre du site web et coordonner la logistique des différentes rencontres et des « think tank » qui seront organisés.
3- L'accompagnement par un cabinet expert : le recours à une agence /cabinet expert ayant déjà mené avec succès des démarches d'attractivité de territoire est prévu afin de lancer le chantier dans de bonnes conditions et ainsi maximiser les retombées attendues.
4- La location de salles et de matériels nécessaires à l'animation des différents groupes de travail: des groupes de travail seront constitués, l'animation se fera au plus près des différents territoires, ce qui suppose l'accès à du matériel et des salles.
5- L'organisation d'un séminaire de suivi: cette opération a pour objectif de réunir l'ensemble des parties prenantes pour les informer du déroulement de la démarche et des actions initiées.
6- La déclinaison et mise en cohérence de la campagne d'attractivité via une campagne de communication territoriale valorisant les atouts de la Cornouaille
7- La construction d'un portail web bilingue (français-anglais) dédié à promouvoir les atouts de la Cornouaille et l'offre de services des EPCI en matière d'attractivité, une assistance à maîtrise d'ouvrage est prévue.
8- La mesure d'impact des campagnes de communication. 3 analyses seront faites.
9- La production et la diffusion 2017 d'une documentation multilingue (français-anglais-allemand) à destination d'investisseurs potentiels.

B. Le lancement, en 2017, d'expérimentations en lien avec la stratégie d'attractivité en cours d'élaboration

1- Ciblage & prospection d'entreprises par le web caché : il est prévu d'avoir recours à un cabinet d'expert dans la recherche sur le web pour identifier et prospecter des entreprises localisées en France ou à l'étranger dont les caractéristiques et les secteurs d'activité sont recherchés pour la Cornouaille (à préciser en groupes de travail).
2- Accueil de partenaires, de porteurs de projets ou d'entreprises étrangères : Les contacts avec BCI donneront lieu à des échanges de réciprocité. Ainsi l'accueil de partenaires potentiels fera partie intégrante de la démarche de valorisation du territoire. Il est à noter que cette opération se fera en lien étroit avec BCI.

4- Localisation

Le projet concerne le Pays de Cornouaille et l'ensemble des acteurs de ce territoire. La Cornouaille s'articule autour de Quimper, ville préfecture et 3ème ville bretonne au côté de Brest et Rennes. Le territoire, qui compte 385 000 habitants, se caractérise par un nombre important de villes de tailles moyennes : Concarneau, Quimperlé, Pont-l'Abbé, Douarnenez, Fouesnant...

5- Indicateurs de résultat

8 indicateurs permettront de mesurer les retombées liées à la construction et l'appropriation par les différents acteurs de la stratégie d'attractivité du territoire de Cornouaille.

- Nb de réunions organisées
- Nb de participants aux réunions
- Taux de satisfaction
- Nb d'actions initiées en faveur de la reprise d'entreprise
- Nb d'entreprises et de partenaires associés
- Nb de visiteurs sur le site web
- Analyse et appréciations des campagnes de communication
- Nombre d'emplois maintenus ou créés

6- Calendrier prévisionnel

L'opération sera menée sur une période de 3 ans, comprise entre 2017 et début 2020.

Le calendrier ci-dessous détaille la première étape qui sera pour l'essentiel consacrée à structurer la démarche d'attractivité et à la tester localement. Cela concerne : la mobilisation des acteurs, la conception et la diffusion d'outils et de supports de promotions, de même qu'une première recherche ciblant des investisseurs potentiels.

Une étape complémentaire est prévue (hors présente sollicitation). Cette dernière serait d'avantage orientée sur la prospection d'investisseurs.

Le programme prévisionnel se présente comme suit :

Printemps - été 2017 :

- Confirmation du responsable du marketing territorial en charge de l'attractivité (Ce collaborateur sera pour un tiers de son temps en charge de l'aménagement porté par QCD) ;
- Embauche d'un CDD sur 18 mois pour accompagner la démarche ;
- Elaboration d'un cahier des charges en vue de l'accompagnement par un cabinet d'expert dans la construction et le déploiement de la stratégie d'attractivité de territoire ;
- Rencontre individuelle d'acteurs majeurs (élus, dirigeants d'entreprise) ;
- Constitution des différents groupes de travail (élus, dirigeants d'entreprise et société civile). objectif : co-construction et écriture de la stratégie d'attractivité ;
- Déclinaison et mise en cohérence de la campagne d'attractivité.

Automne - hiver 2017 :

- Élaboration des termes de référence pour la création d'un portail web et choix du prestataire ;
- Animation des groupes de travail (élus, dirigeants d'entreprise et société civile) ;
- Concertation avec les EPCI afin de préciser la nature et le contenu des liens à mutualiser vis-à-vis de l'extérieur pour alimenter le portail web ;
- Lancement d'un marché pour la production d'une plaquette trilingue afin de valoriser le territoire et favoriser l'implantation d'entreprises ;
- Commande d'une veille et ciblage d'entreprises via le web (filières à préciser)

Printemps - été 2018:

- Suite de la co-construction, écriture et mise en page de la stratégie de territoire et point presse ;
- Lancement du portail internet, bilingue, favorisant la promotion de l'entrepreneuriat et l'implantation d'entreprises

- Analyse des perceptions et des retombées de la campagne de promotion par un cabinet d'expert.

Automne 2018 :

- Préparation d'un bilan à mi-parcours, point d'étape ;
- Organisation d'un premier séminaire pour présenter l'avancée de la stratégie et les actions ;
- Prise de contacts avec des entreprises ciblées via le web (secteurs précisés).

Hiver 2018- Printemps 2019 :

- Analyse des retombées de la campagne de promotion ;
- Alimentation du site web ;
- Bilan d'étape.

Présentation qualitative du projet

Il appartient au porteur de projet de s'interroger sur les questionnements suivants et d'y apporter des réponses cohérentes avec la mise en œuvre de son projet.

1- Qualité du lien social

La construction et la mise en place d'une stratégie territoriale d'attractivité présuppose l'adhésion de l'ensemble des acteurs qui compose la société. A l'instar de la démarche initiée en 2012-2013, dans le cadre de Cornouaille 2030, il est prévu, dès le printemps 2017, d'adresser des invitations en vue de mobiliser une large tranche d'acteurs publics et privés, conditions essentielles au succès de la construction de cette stratégie souhaitée par les élus et attendues des dirigeants d'entreprises.

Des groupes de travail réunissant des élus, des chefs d'entreprises, des porteurs de projets ainsi que la société civile seront constitués afin de préciser les objectifs et les axes sur lesquels la stratégie devrait reposer. Les sujets concernent l'attractivité, les conditions d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets innovants, l'embauche et la formation ou encore la complémentarité des acteurs institutionnels et privés. La création d'emploi est un enjeu capital, il fait corps avec la qualité du cadre de vie et la préservation des ressources. Ces composantes devront guider les réflexions et les actions qui seront proposées.

2- Développement des langues régionales, de l'art et de la culture

La culture bretonne est un atout qui milite en faveur de l'identité du Pays de Cornouaille. Ces réalités seront mises en avant comme facteur de fierté, d'appartenance et d'attractivité du territoire. Il est prévu de rappeler les fondements de la culture bretonne dans la production de la brochure multilingue qui sera distribuée à l'extérieur de la Cornouaille, de même qu'auprès des établissements locaux recevant du tourisme d'affaires. L'engagement vaut également pour les supports de communication (kakémono et banderole) qui seront utilisés lors des différents événements pour émailler la stratégie. La langue bretonne y sera valorisée comme un élément de l'identité et d'originalité du territoire.

3- Impact environnemental

La stratégie proposée s'inscrit dans le cadre d'une préservation des ressources et du respect de l'environnement. Aussi il prévu que les imprimés, les documents de communication et supports de promotion, soient commandés localement afin de minimiser l'impact carbone. De même, il sera exigé dans le cahier des charges que les différents imprimés soient majoritairement conçus à base d'encre végétale. Pour les convocations, l'usage des supports électroniques (mail, sms, mms, partage de fichiers...) sera privilégié aux supports papiers.

Les plateaux repas qui pourront être offerts lors d'évènements et réunions de travail feront une place d'honneur aux produits locaux.

L'encouragement au co-voiturage sera systématiquement rappelé sur les invitations à participer aux différents événements et réunions de travail.

4- Qualité de l'emploi

Il est bon de rappeler que la démarche qui sera lancée a pour objectif principal le maintien et la création de l'emploi en Cornouaille. Il s'agit du principe directeur de la stratégie d'attractivité, tant par l'intérêt pour les porteurs de projets extérieurs au territoire à y investir que pour les dirigeants d'entreprises issus du territoire de s'y développer. La valorisation des ressources de formations du territoire est également l'un des axes de la stratégie, l'intérêt du territoire pour les jeunes publics étant à renforcer. Concernant la qualité de l'emploi, le lancement de la plateforme jobconjoints.bzh, dédié à l'embauche des conjoints de nouveaux arrivants répond à une demande de plus en plus prégnante en Bretagne de permettre de trouver un emploi plus facilement en renforçant les liens entre entreprises.

5- Egalité femmes-hommes

L'attrait pour le territoire n'est plus à démontrer. En témoigne la croissance démographique qui est d'avantage liée au solde migratoire qu'au solde naturel. Cependant, lorsque les entreprises locales sont amenées à recruter un collaborateur qui n'habite pas la région, se pose la question de l'embauche du conjoint ou de la conjointe. Cette problématique revient de façon fréquente. Pour répondre à cette situation est prévue la valorisation de la Plateforme d'embauche du conjoint promue sous le nom de jobconjoints.bzh.

Cette solution initiée en 2014 par la Technopole de Vannes - VIPE (Vannes Innovation Promotion Expansion), et soutenue par la Région Bretagne, a depuis été lancée avec succès. Sensible à la question de l'égalité femmes - hommes, Quimper Cornouaille Développement (QCD), en lien avec les agences de développement économique de Lorient Agglomération, AUDELOR, et de Vannes, VIPE, se sont associées à cette démarche et comptent valoriser cette prestation à disposition des entreprises des territoires de Cornouaille et de Bretagne Sud dans le cadre de la démarche.

Présentation financière

6- Dépenses prévisionnelles sur 3 ans

Mars 2017 à décembre 2019 en TTC

<u>Nature des dépenses</u>	Montant (K€)	Montant (K€)	Montant (K€)	Total Montant (K€)
	2017	2018	2019	2017-2019
Elaboration de la stratégie d'attractivité				
Embauche du responsable marketing-territorial	50	50	50	150
Embauche CDD (lancement de la démarche)	29	32	0	61
Accompagnement cabinet expert	60	55	15	130
Réservations et location de salles 2017	10			10
Organisation de séminaires de restitution	20			20
Déclinaison et mise en cohérence de la campagne d'attractivité	55	40	35	130
Portail web (multilingue) attractivité Cornouaille et AMO	45	5	5	55
Mesure d'impact des campagnes	10	3	3	16
Production et diffusion de documentations multilingues	30			30
Expérimentations 2017				
Prospection de territoires et d'entreprises par le web	10			10
Accueil d'experts / délégations étrangères	5			5
TOTAL des dépenses prévues	324	185	108	617
Prise en compte par le programme	50% (162)	49% (90)	48% (52)	(304)
Solde à prendre en charge par les EPCI	162	95	56	313

7- Recettes prévisionnelles

Nature des recettes	Montant (€)
Nature de la recette générée directement par le projet	
Financeurs publics sollicités	
Région - Contrat de partenariat	162 000 € en 2017 90 650 € en 2018 51 840 € en 2019 304 490 €
Région Autre (<i>préciser</i>):	-
Europe - FEADER (LEADER)	
Europe - FEDER (ITI)	
Europe Autre (<i>préciser</i>):.....	-
État (<i>préciser</i>) :	
Département	
Autres (<i>préciser</i>) :	
Financeurs privés	
Autofinancement	
QCD	162 000 € en 2017 94 350 € en 2018 56 160 € en 2019 312 510 €
TOTAL des recettes prévisionnelles	

Précisions ou commentaires éventuels sur la présentation financière du projet :

Bilan et gestion du contrat de partenariat

1. Révision du contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille pour la période 2017- 2020 - Enveloppe de 16 815 654 €

➤ Renégociation des priorités des contrats en 2017

- Ajuster à la marge les grandes priorités
- Faire évoluer leurs modalités de mise en œuvre (fiches actions)
- identification les opérations structurantes pour le territoire

➤ Calendrier de travail pour la Cornouaille

- **Décembre 2016**: Envoi dans les EPCI et chambres consulaires du tableau récapitulatif des consommations et des projets en stock
 - **24 janvier** : *Bureau de QCD – enveloppe numérique pour le déploiement de la fibre dans le Cap-Sizun
 - * Réunion technique régionale – procédures de la révision (+ enveloppe par pays?) et précisions sur les enveloppes complémentaires au contrat de partenariat
 - **30 janvier**: Réunion technique cornouaillaise avec les EPCI et chambres consulaires sur les évolutions du contrat, les projets pré-identifiables
 - **31 janvier**: Réunion de travail avec le conseil de développement – bilan de la consommation et propositions d'évolution du contrat
 - **3 février**: Comité unique de programmation – Retour sur les propositions du Bureau, conseil de développement et réunion technique
 - **24 février** : Réunion de travail sur les usages numériques
 - **Mars** : Échanges sur les projets maritimes avec le Département
 - **13 mars** : Réunion de travail Présidents – Analyse des projets pré-identifiés par le territoire
 - **13 mars** : Comité unique de programmation – Proposition de maquette financière et liste des projets pré-identifiés
 - **28 mars** : CA- Validation des propositions du bureau sur le numérique
 - **3 avril** : Bureau – Arbitrages sur les évolutions du contrat, la maquette financière, la liste des projets pré-identifiés
 - **18 avril** : CA – Validation de la proposition de révision à la Région
 - **Mai** : Réunion d'information auprès des communes
- Préparation des propositions de révision et transmission à la Région au plus tard pour le 30/06/2017

Calendrier régional :

➤ 1er semestre 2017 :

Poursuite de la programmation en CUP en fonction du nouveau périmètre (sans Châteaulin), sur la base des critères existants.

➤ 2ème semestre :

- Été : analyse des propositions à la Région
- Septembre/octobre : renégociation des contrats
- Décembre : adoption des contrats révisés en session

2. Tableau récapitulatif des consommations du contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille volet Région au 22 mars 2017

	Crédits régionaux x 2014-2016	Crédits attribués en CUP	Restant à attribuer en CUP Au	28 dossiers <u>chiffrés</u> en stock
<i>Axe de priorité de développement 1 Une Cornouaille mobilisée</i>	4 173 649 €	3 798 425 €	375 224 €	90 900 €
<i>Axe de priorité de développement 2 Une Cornouaille maritime et touristique</i>	2 513 195 €	1 948 059 €	565 136 €	228 383 €
<i>Axe de priorité de développement 3 Une Cornouaille riche de ses</i>	4 570 469 €	2 886 143 €	1 684 326 €	480 453 €
<i>Axe services collectifs essentiels R.SCo</i>	2 814 328 €	1 985 896 €	828 432 €	259 497 € Piscines non comprises
TOTAL DOTATION	14 071 641 €	10 618 523	2 624 686 €	1 059 233 €
Bilan précédent au 13/01/2017	14 071 641 €	8 884 870 €	5 186 771 €	2 752 236 €

3. Suite au recensement des projets auprès des EPCI et chambres consulaires, voici une projection des aides sollicitées par priorité :

PRIORITE	Aides sollicitées sur la base des critères initiaux	Aides sollicitées supplémentaires qui nécessite une évolution de critères	Total sollicité	Rappel de l'enveloppe disponible
Priorité 1 : Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi	1 821 490	1 703 000	3 524 490	
Priorité 2 : Une Cornouaille maritime et touristique	2 338 755	3 076 000	5 414 755	
Priorité 3 : Une Cornouaille riche de ses centralités et mobilités	3 382 000	1 000 000	4 382 000	
Total des priorités	7 542 245	5 779 000	13 321 245	13 452 523
Services collectifs essentiels	5 067 464	2 332 805	7 400 269	3 363 131

Constat : A 3 ans de mandat, les projets des collectivités sont identifiés et nombreux.

CA 28/03/2017

- Des projets peuvent encore émerger d'ici 2020, notamment de la part des associations ;
- Beaucoup de projets ne sont pas encore chiffrés : développement économique, programme de travaux des bailleurs sociaux ;
- Des projets pourraient aboutir après 2020 et certains projets doivent encore être précisés ;
- Un arbitrage est prévu au Bureau du 3 avril.

Le Conseil d'administration a pris acte de cette information.

CA 28/03/2017

Tableau récapitulatif des consommations du volet région du contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille 2014-2016

Répartition du montant des dossiers passés en CUP par territoire d'EPCI et thématiques (habitat et actions cornouaillaises)

	Montant des dossiers passés en CUP
CC Cap-Sizun Pointe du Raz – Ile de Sein	535 041,00
CC Haut Pays Bigouden	287 935,00
Douarnenez Communauté	474 306,00
CC Pays Bigouden Sud	261 309,00
CC Pays Fouesnantais	438 135,00
CC Pays de Châteaulin et du Porzay	270 113,00
Quimper Bretagne Occidentale	3 570 382,00
Concarneau Cornouaille Agglomération	167 310,00
Quimperlé Communauté	1 743 718,00
Habitat	673 000,00
Actions cornouaillaises	446 114,00
Total	8 867 363,00

CA 28/02/2017

CC Cap-Sizun – Pointe du Raz – Ile de Sein

	Réf	Intitulé	Porteur	Subvention sollicitée
Dossiers passés en CUP	R.Sco	Rehabilitation de la salle multifonction et du logement	Ile de Sein	26 921,00
	R.Sco	Réhabilitation d'une partie de l'école en bibliothèque + salle polyvalente	Commune de Primelin	33 272,00
	R.2.2	Centre Nautique	Ile de Sein	33 700,00
	R.3.1	Aménagement du centre-bourg	Commune de Cléden-Cap-Sizun	55 082,00
	R.3.1	Aménagement centre bourg	Commune de Plouhinec	100 000,00
	R.Sco	Extension de l'espace enfance	Commune de Confort Meilars	130 006,00
	R.Sco	Bébé bus	CC Cap-Sizun	30 000,00
	R.Sco	Mise en réseau des acteurs culturels du Cap-Sizun	Association Cap-Accueil	30 000,00
	R.2.3	Projets Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun - 2016	CC Cap-Sizun	43 960,00
	R.Sco	Maison des services à la population	CC Cap-Sizun	52 100,00
Total dossiers passés en CUP				535 041,00
Dossiers en stock	R.2.2	Aménagement Poulgoazec	Commune de Plouhinec	269 400,00
	R.Sco	Maintien du dernier commerce en milieu rural	Commune de Goulien	
Total dossiers en stock				269 400,00

CC Haut Pays Bigouden

	Réf	Intitulé	Porteur	Subvention sollicitée
Dossiers passés en CUP	R.Sco	Construction d'une école primaire	Commune de Pouldreuzic	100 000,00
	R.Sco	Dernier commerce à Gourlizon	CCHPB	87 935,00
	R.Sco	Construction d'une école élémentaire	Commune de Plogastel Saint Germain	100 000,00
Total dossiers passés en CUP				287 935,00
Dossier en stock	R.3.1	Construction salle	CCHPB	100 000,00
Total dossier en stock				100 000,00

Douarnenez Communauté

	Réf	Intitulé	Porteur	Subvention sollicitée
Dossiers passés en CUP	R.1.2	Blanchisserie Kan ar Mor	Kan Ar Mor	99 900,00
	R.Sco	Construction d'une Salle Polyvalente	Commune de Kerlaz	100 000,00
	R.Sco	Rénovation salle socioculturelle	Commune du Juch	24 406,00
	R.2.2	Construction d'un Centre Nautique	Commune de Douarnenez	250 000,00
Total dossiers passés en CUP				474 306,00
Dossiers en stock	R.Sco	Rénovation de l'école communale	Commune de Kerlaz	6 496,00
	R.Sco	Construction d'un Centre Aquatique	Douarnenez Communauté	600 000,00
Total dossiers en stock				606 496,00

CC Pays Bigouden Sud

	Réf	Intitulé	Porteur	Subvention sollicitée
Dossiers passés en CUP	R.2.2	Réhabilitation centre nautique	Commune de Combrit	117 799,00
		Extension et rénovation d'un centre nautique	Commune de Loctudy	59 577,00
	R.2.2	Antenne du centre nautique et sanitaires publiques	Commune de l'île tudy	28 600,00
	R.3.1	Aménagement centre bourg	Commune du Guilvinec	55 333,00
Total dossiers passés en CUP				261 309,00
Dossiers en stock	R.2.2	Développement espace plaisance du port de Guilvinec/ Treffiagat/Lechiagat	SIVU Treffiagat/Le Guilvinec	
		Ponton passagers	Commune de l'île tudy	32 800,00
		Réhabilitation du centre nautique	Commune de Treffiagat	28 600,00
	R.2.3	Amélioration de la signalétique et balisage sentiers PDIPR	CCPBS	9 820,00
		R.3.1	Liaison douce sur la commune	Commune de l'île tudy
	R.3.1	Travaux aménagement du vieux bourg	Commune de l'île Tudy	100 000,00
		Revitalisation du centre-bourg	Commune de Saint-Jean Trolimon	100 000,00
		R.Sco	Rénovation de la salle Croas Malo	Commune de Treffiagat
	R.1.2	Immobilier d'entreprises	CC PBS	
		Travaux adduction d'eau de mer propre - zone de Toul Car Bras à treffiagat	CC PBS	
		Construction d'un bâtiment pour valorisation poisson et algues à Loctudy	CC PBS	
	R.2.2	Centre nautique de Penmarc'h	Commune de Penmarc'h	
		Port de Plobannalec-Lesconil	Commune de Plobannalec	
	R.3.1	centre bourg	Commune de Loctudy	
		Commune de Penmarc'h		
R.2.3	Restauration des façades et des murs intérieurs de la chapelle Saint Vio	Mairie de Tréguennec	5 340,00	
Total dossiers en stock				291 560,00

CA 28/02/2017

CC Pays Fouesnantais

	Réf	Intitulé	Porteur	Subvention sollicitée
Dossiers passés en CUP	R.2.2	Modernisation darse élévateur et aménagement d'un ponton trimaran	SAEM SODEFI	338 135,00
	R.Sco	Salle multifonction	Commune de Bénodet	100 000,00
	Total dossiers passés en CUP			438 135,00
Dossiers en stock	R.Sco	Maison des solidarités	Commune de La Forêt-Fouesnant	33 000,00
	R.2.3	Réhabilitation de l'anse du bourg de la Forêt à la navigation, aménagement de sentiers côtiers	SAEM SODEFI	
	R.Sco	Rénovation de locaux scolaires	Commune de Clohars-Fouesnant	
	Total dossiers en stock			33 000,00

CA 28/03/2017

CC Pays de Châteaulin-Porzay

	Réf	Intitulé	Porteur	Subvention sollicitée
Dossiers passés en CUP	R.Sco	Construction d'un ALSH	Commune de Cast	87 852,00
		Restructuration de l'ancienne mairie en locaux socioculturels	Commune de Plomodiern	21 166,00
	R.2.2	Ports de plaisance – Port-Launay	CCPCP	61 095,00
	R.3.1	Aménagement place de la Résistance et quai Jean Moulin	Commune de Châteaulin	100 000,00
Total Pays de Châteaulin et du Porzay				270 113,00
Dossiers en stock	R.2.2	Ports de plaisance - Châteaulin	CCPCP	173 800,00
	R.2.3	Restauration de la chapelle de Kerluan	Commune de Châteaulin	
		Sentiers de randonnées	CCPCP	10 823,00
	R.3.1	Aménagement du plateau de la gare	Commune de Châteaulin	
		Création d'un jardin intergénérationnel	Commune de Châteaulin	
	R.1.2	Construction d'une nouvelle pépinière d'entreprises	CCPCP	240 000,00
	R.3.2	PEM Châteaulin	Commune de Châteaulin	125 104,00
	R.Sco	Piscine	CCPCP	600 000,00
		Rénovation et extension de l'école	Commune de Saint Nic	100 000,00
	R.2.2	Valorisation touristique de l'Aulne	PNRA	
R.2.3	Conception collaborative de produits touristiques sur le PNRA	PNRA		
Total dossiers en stock				1 249 727,00

Quimper Bretagne Occidentale

	Réf	Intitulé	Porteur	Subvention sollicitée
Dossiers passés en CUP	R.Sco	Extension de l'accueil périscolaire	Commune de Plogonnec	55 899,00
	R.Sco	Construction d'un Pôle socioculturel	CC Pays Glazik	100 000,00
	R.Sco	Travaux d'agrandissement de l'école	Commune de Landudal	100 000,00
	R.1.2	Le Cinq	Association le CINQ	237 800,00
	R.3.1	Hôtel Interconsulaire	Chambre des métiers de l'artisanat	2 250 000,00
	R.3.1	Réhabilitation foyer jeunes travailleurs	OPAC	209 681,00
	R.1.2	Forum Terre d'entreprises	Quimper Evénements	20 000,00
	R.2.3	Requalification du quartier de Locmaria - hôtel d'entreprises	Commune de Quimper	508 242,00
R.Sco	Création d'une salle multi-activités - Extension, réaménagement de la halle des sports	Commune de Plogonnec	88 760,00	
Total des dossiers passés en CUP				3 570 382,00
Dossiers en stock	R.2.4	Aménagement de circuit de pêche	Fédération de pêche du Finistère	
	R.Sco	Construction d'une médiathèque à Ergué-Gabéric	Quimper Communauté	100 000,00
	R.1.2	Logiciel de covoiturage	CCI	
	R.Sco	Salle multifonction	Commune de Langolen	
	R.1.1	Animation IALYS	Quimper Communauté	250 000,00
	R.1.2	Initiative Cornouaille	Initiative Cornouaille	
	R.1.2	Construction d'un bâtiment	ESAT de l'ODET	
	R.1.3	Entreprise de Cornouaille à cœur	AJE 29	
	R.2.4	Equipement numérique de l'otsi Quimper Cornouaille	Office de tourisme de Quimper Cornouaille	10 000,00
	R.3.2	Réaménagement du PEM de la gare de Quimper	Quimper Communauté	
	R.Sco	Rénovation de la piscine de Kerlan Vian	Quimper Communauté	
	R.Sco	Grande salle multifonctions	Quimper Communauté	
	R.1.3	Outil de communication en vue de recenser les acteurs locaux de L'ESS	ADESS Cornouaille	
Total des dossiers en stock				360 000,00

CA 28/03/2017

Concarneau Cornouaille Agglomération

	Réf	Intitulé	Porteur	Subvention sollicitée
Dossiers passés en CUP	R.2.2	Solitaire du Figaro - Eric Bompard Cachemire	CCI	35 310,00
	R.Sco	Médiathèque	Commune de Tournich	70 000,00
	R.3.1	Aménagement du bourg de Kernevel	Commune de Rosporden	62 000,00
Total des dossiers passés en CUP				167 310,00
Dossiers en stock	R.Sco	Rénovation et extension de la salle polyvalente et cantine scolaire	Commune de Tournich	52 000,00
	R.1.2	Construction bâtiment chantier nautique	CCA	642 519,00
	R.3.2	PEM de Rosporden	Commune de Rosporden	477 200,00
	R.Sco	Rénovation de la maison de l'enfance	Commune de Trégunc	29 652,00
		Création d'une classe bilingue	Commune d'Elliant	25 500,00
Total des dossiers en stock				1 226 871,00

Quimperlé Agglomération

	Réf	Intitulé	Porteur	Subvention sollicitée
Dossiers passés en CUP	R.Sco	Transformation d'un bâtiment scolaire	Commune de Baye	31 501,00
		Maison des services	Commune de Scaër	100 000,00
	R.3.1	Aménagement urbain cœur de bourg	Commune de Clohars-Carnoët	88 480,00
		Aménagement carrefour central	Commune de Moëlan/mer	89 000,00
	R.3.2	PEM Quimperlé	Quimperlé Communauté	771 002,00
	R.Sco	Espace musique et danse et Ludothèque	Commune de Clohars-Carnoët	86 800,00
		Construction d'un Local Périscolaire	Commune de Riec sur Belon	53 280,00
	R.2.3	Restauration du domaine du Moulin Blanc	Commune de Mellac	32 000,00
	R.Sco	Réhabilitation du presbytère en Maison pour tous	Commune du Trévoux	71 874,00
	R.2.3	Bac à chaine pour traverser l'Ellé par le GR 34E	Quimperlé Communauté	9 600,00
	Candidature label Pays d'Art et d'Histoire du pays de Quimperlé	Quimperlé Communauté	13 455,00	
	Le domaine de Keransquer	Commune de Quimperlé	220 000,00	
R.3.2	PEM de Bannalec	Quimperlé Communauté	176 726,00	
Total des dossiers passés en CUP				1 743 718,00
Dossiers en stock	R.3.1	Manager du commerce et de l'artisanat	Quimperlé Communauté	28 453,00
	R.1.2	Infrastructures liées à la pêche	Commune de Clohars-Carnoët	31 600,00
	R.Sco	ALSH	Quimperlé Communauté	100 000,00
	R.Sco	Maison des services	Commune de Quimperlé	100 000,00
		Réhabilitation de l'école publique	Commune de St Thurien	
		Construction d'une salle multifonctions	Commune de St Thurien	
	R.1.2	Maison de l'économie	Quimperlé Communauté	440 000,00
	R.2.2	Base de Voile	Quimperlé Communauté	70 000,00
	R.Sco	Maison de l'enfance	Quimperlé Communauté	100 000,00
R.1.1	Chargé de mission - "approvisionnement local en restauration collective"	Quimperlé Communauté	22 400,00	
Total dossiers en stock				892 453,00

	Réf	Intitulé	Porteur	Subvention sollicitée
Dossiers passés en CUP	R.3.1	Réhabilitation thermique à Plonéour-Lanvern	Habitat 29	66 000,00
		Réhabilitation pavillons multisévités	Habitat 29	438 000,00
		Réhabilitation Thébéhoret à Pont-l'Abbé	Habitat 29	21 000,00
		Réhabilitation thermique à Langolen	Habitat 29	15 000,00
		Réhabilitation 10 logements électriques à Plomelin	Habitat 29	30 000,00
	R.3.1	Réhabilitation 26 logements Rue Gendarme Riou	Douarnenez Habitat	52 000,00
		Réhabilitation énergétiques ST Yvi - résidence Karn Ar Groaz - 17 logements	Aiguillon Construction	51 000,00
Total des dossiers passés en CUP				673 000,00
Dossiers en stock	R.3.1	Création de 3 logements sociaux à Cast	Habitat 29	24 000,00
	R.3.1	Résidentialisation 60 logements Kermarron	Douarnenez Habitat	120 000,00
		Réhabilitation énergétique	Les foyers/ADO 29	24 000,00
		Réhabilitation 88 logements BREHUEL	Douarnenez Habitat	176 000,00
		Réhabilitation 16 logements 59/59bis E. RENAN	Douarnenez Habitat	32 000,00
		Réhabilitation 60 logements 21-23-25 Rue Maréchal Leclerc	Douarnenez Habitat	
Total des dossiers en stock				376 000,00

CA 28/03/2017

Actions Cornouaille

	Réf	Intitulé	Porteur	Subvention sollicitée
Dossiers passés en CUP	R.1.1	Programme d'actions Ialys	QCD	264 447,00
	R.2.1	Etude "accès mer"	Investir en Finistère	23 638,00
	R.1.1	Animation pour la création d'une filière bois énergie en Cornouaille	QCD	32 188,00
	R.1.2	Blue Economy	CCI Quimper Cornouaille	80 000,00
	R.2.4	Stratégie numérique de la destination touristique Quimper Cornouaille	QCD	45 841,00
Total des dossiers passés en CUP				446 114,00
Dossier en stock	R.1.3	Stratégie de développement économique et d'attractivité de la Cornouaille	QCD	491 740,00
	Total des dossiers en stock			

Modification du calendrier des instances 2017**Réunion de Bureau de 9h30-12h00****Lundi 3 avril****Lundi 12 juin****Lundi 18 septembre****Lundi 16 octobre****Lundi 27 novembre****Conseil d'Administration/Assemblée Générale
de 9h30-12h****Mardi 18 avril****Lundi 26 juin****Lundi 2 octobre****Lundi 6 novembre****Lundi 11 décembre**

Le Conseil d'administration a pris acte de cette information.

Quimper Cornouaille Développement

Instances de Quimper Cornouaille Développement

Secrétariat de direction : 02.98.10.34.16

www.quimper-cornouaille-developpement.fr

